

---

# LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2009-2010

Service des Statistiques et Analyses  
Juin 2011

---

Les «Chiffres Clés de l'Éducation nationale – 2009/2010» constituent la neuvième édition d'une publication lancée en 2002.

Cette étude annuelle, identifiée comme publication de référence, met à disposition des responsables de l'éducation et au public intéressé des statistiques de base telles que la présentation détaillée des effectifs des élèves et des enseignants, la description des infrastructures scolaires, un aperçu des diplômés et certifications délivrés ou l'analyse du budget et la présentation d'indicateurs financiers de l'enseignement.

Un chapitre permet une vue d'ensemble sur la situation scolaire de la jeunesse vivant au Luxembourg. Sont inclus dans ce chapitre les élèves des écoles privées et internationales qui n'enseignent pas les programmes officiels de l'Éducation nationale ainsi que les élèves qui fréquentent un établissement scolaire dans les régions limitrophes. Ces informations sont demandées, entre autres, par les organismes internationaux qui, pour l'élaboration des indicateurs scolaires, prennent en considération la totalité des élèves scolarisés au Grand-Duché.

L'évolution des nationalités et de la première langue parlée au domicile des élèves fréquentant les différents ordres d'enseignement est analysée dans un chapitre spécifique.

En plus, l'édition de 2011 propose un chapitre supplémentaire consacré à la validation des acquis de l'expérience. Dans le cadre d'un système de formation qui se réfère au concept d'apprentissage tout au long de la vie, il est évident de valoriser toutes les formes d'apprentissage et c'est dans le contexte de l'application de ce concept que les apprenants sont en mesure de demander la validation des acquis de leur expérience, validation qui se déroule sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

## PRÉFACE

---

J'espère que la présente édition continuera à remplir son rôle de référence et à être partie intégrante des nombreux débats sur l'école luxembourgeoise.

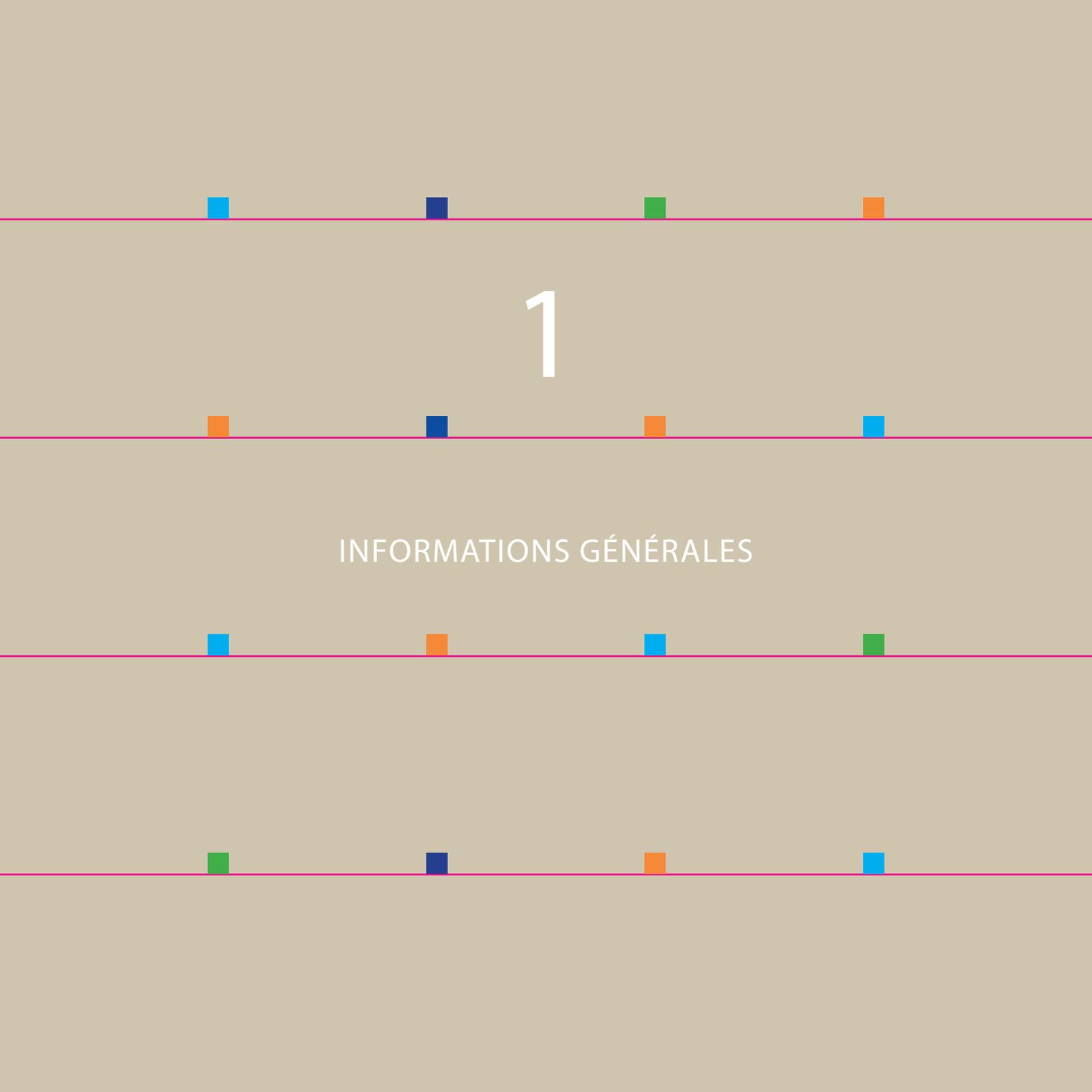
A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Delvaux-Stehres'.

Mady Delvaux-Stehres  
Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>ÉTABLISSEMENTS</b>	<b>81</b>
	Système éducatif	6		Enseignement fondamental	82
				Enseignement postprimaire	86
<b>2</b>	<b>ÉLÈVES</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b>	<b>89</b>
	Statistiques générales	12		Présentation générale du budget	90
	Cycle 1 de l'enseignement fondamental	19		Évolution	92
	Cycle 2-4 de l'enseignement fondamental	23		Indicateurs financiers de l'enseignement	94
	Enseignement postprimaire	28			
	Enseignement secondaire	31	<b>7</b>	<b>ÉLÈVES SCOLARISÉS AU LUXEMBOURG</b>	
	Enseignement secondaire technique	36		VUE GLOBALE	97
	Projet Cycle Inférieur (PROCI)	44		Nationalité et ordre d'enseignement	98
	Neie Lycée	45		Diplômes et certifications	100
	Éducation différenciée	46		Élèves scolarisés à l'étranger	101
	Passage primaire-postprimaire	50			
<b>3</b>	<b>DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS</b>	<b>53</b>	<b>8</b>	<b>NATIONALITÉS ET LANGUES</b>	<b>103</b>
	Enseignement postprimaire	54		Contexte démographique	104
	Enseignement secondaire	56		Enseignement fondamental	105
	Enseignement secondaire technique	58		Enseignement postprimaire	108
	Taux de certification	66			
<b>4</b>	<b>ENSEIGNANTS</b>	<b>67</b>	<b>9</b>	<b>LA VALIDATION DES ACQUIS</b>	
	Enseignement fondamental	68		DE L'EXPÉRIENCE (VAE)	113
	Cycle 1 de l'enseignement fondamental	70			
	Cycle 2-4 de l'enseignement fondamental	72	<b>10</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>117</b>
	Enseignement postprimaire	74		Bibliographie	118
	Éducation différenciée	78		Glossaire	120
	Évolution	79			

The page features a light beige background with four horizontal magenta lines. Small squares in cyan, dark blue, green, and orange are placed at various intervals along these lines, creating a decorative border.

1

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

## POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidants du Luxembourg pour effectuer leurs études.

L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement fondamental, et à charge du budget de l'État pour l'enseignement postprimaire. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire public qu'il fréquente.

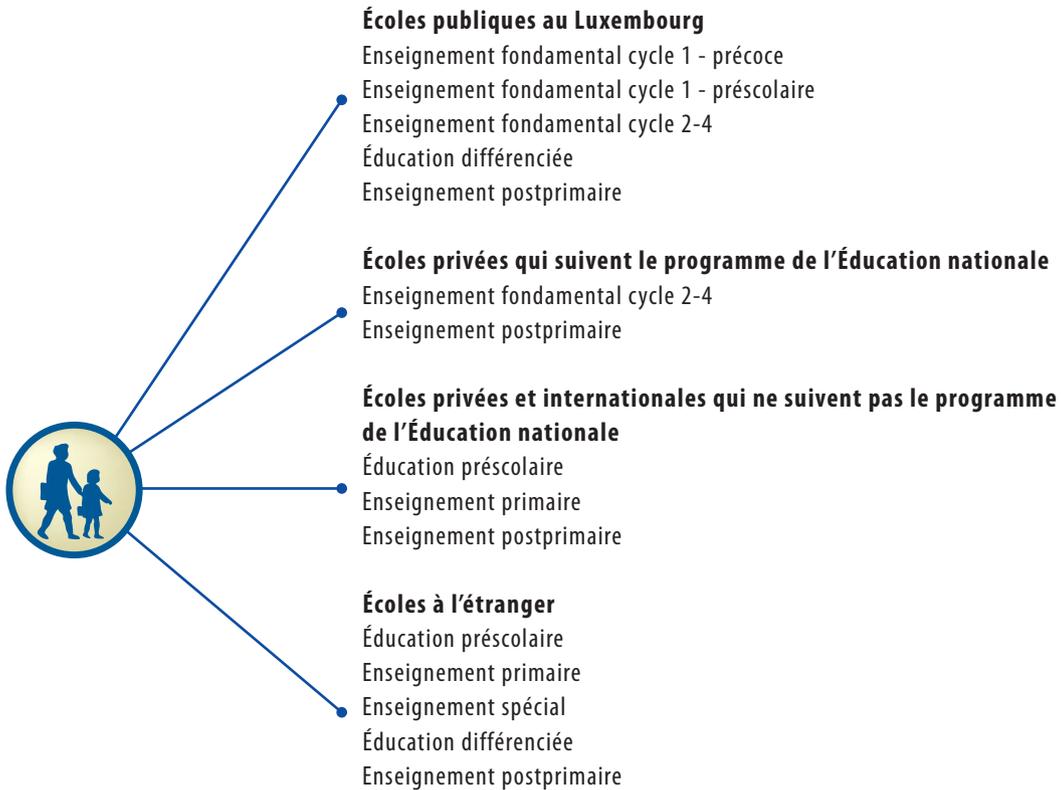
La majorité des niveaux d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées ou internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

L'analyse statistique repose essentiellement sur l'exploitation du fichier «Élèves», du fichier «Bac» et du fichier «Scolaria» du MENFP. Ces systèmes centralisés couvrent tous les élèves qui fréquentent un établissement public ou un établissement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale. Les données des autres écoles privées et internationales proviennent directement de ces écoles.

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS



## STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

Suite à la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, «tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question».

Le cycle 1 de l'enseignement fondamental comprend les groupes de l'éducation précoce et les classes de l'éducation préscolaire. L'éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes à partir de 2009. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une bonne acculturation des enfants immigrés. La fréquentation de l'éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de quatre ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

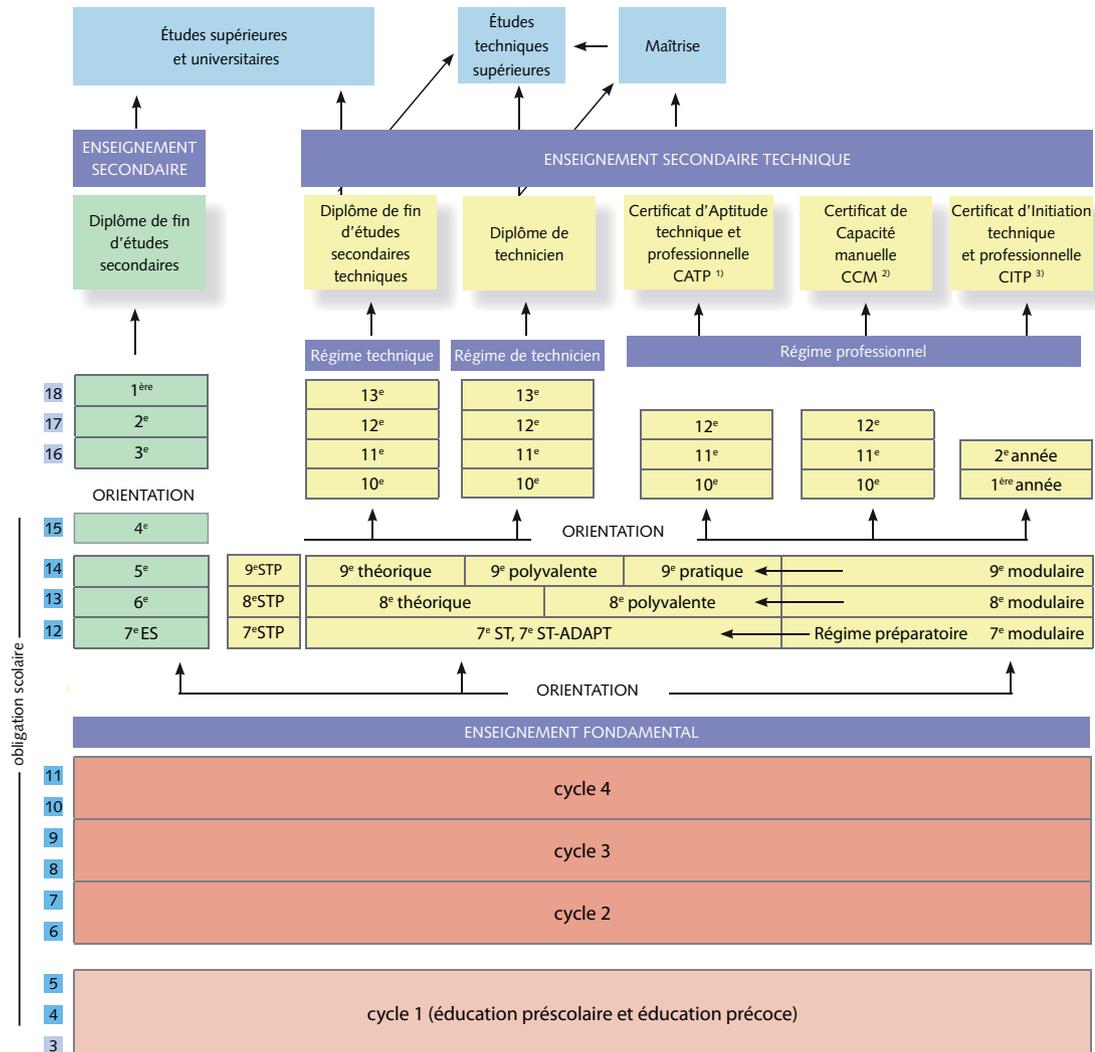
Les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental correspondent à l'ancien enseignement primaire. Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. L'enseignement fondamental est régi par la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

L'enseignement postprimaire comporte deux ordres:

- L'enseignement secondaire, régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et la loi du 12 juillet 2002. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'enseignement secondaire technique, régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de cinq à huit ans selon l'orientation choisie.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES



<sup>1)</sup> À partir de 2010/2011 le CATP sera remplacé par le DAP (Diplôme d'Aptitude professionnelle).

<sup>2)</sup> Après le CCM, un CATP peut être obtenu après avoir suivi les cours théoriques correspondants dans le cadre de la formation des adultes.

Le CCM sera remplacé par le CCP (Certificat de Capacité professionnelle) à partir de 2010/2011.

<sup>3)</sup> Le CITP comporte en principe 2 années d'études avec un prolongement possible de 2 années. Les détenteurs d'un CITP peuvent ultérieurement se préparer au CATP, soit dans le cadre de la formation professionnelle continue, soit dans le cadre de la formation initiale.

À partir de 2010/2011, le CITP sera remplacé par le CCP.



2

ÉLÈVES

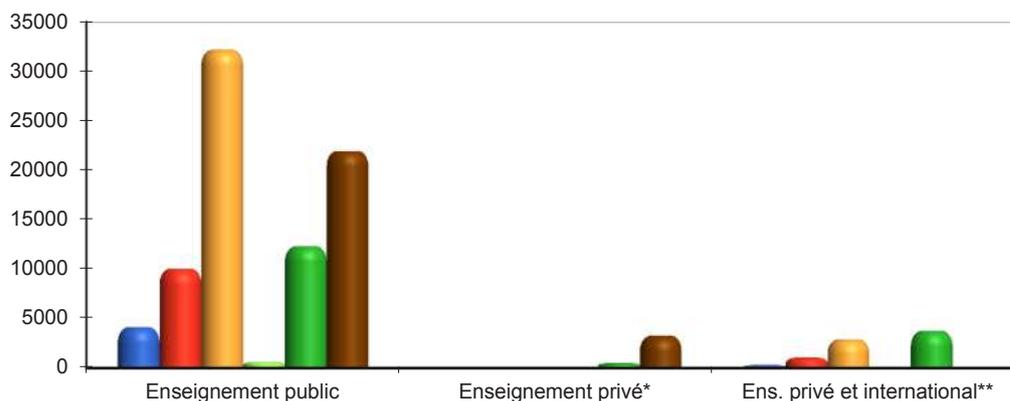
EFFECTIFS

Pour l'année 2009-2010, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 92895 élèves.  
La répartition de ces élèves se présente comme suit:

		N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 9 - 2 0 1 0			
Ordre d'enseignement	Enseignement public	Enseignement privé*	Total public et privé*	Ens. privé et international**	Total
Fondamental cycle 1 - précoce	4105	-	4105	269	<b>4374</b>
Fondamental cycle 1 - préscolaire	10026	-	10026	1031	<b>11057</b>
Fondamental cycle 2-4	32176	136	32312	2875	<b>35187</b>
Éducation différenciée	608	-	608	-	<b>608</b>
Enseignement secondaire	12289	468	12757	3728	<b>16485</b>
Enseignement secondaire technique	21948	3236	25184	-	<b>25184</b>
<b>Total</b>	<b>81152</b>	<b>3840</b>	<b>84992</b>	<b>7903</b>	<b>92895</b>

\* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

\*\* Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



Dans la suite de cette publication, la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement public et de l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

ÉVOLUTION

L'accroissement démographique de la population résidante au Luxembourg a ses répercussions sur le monde scolaire. Pour la plupart des ordres d'enseignement, l'évolution du nombre d'élèves est en hausse constante d'une année à l'autre.

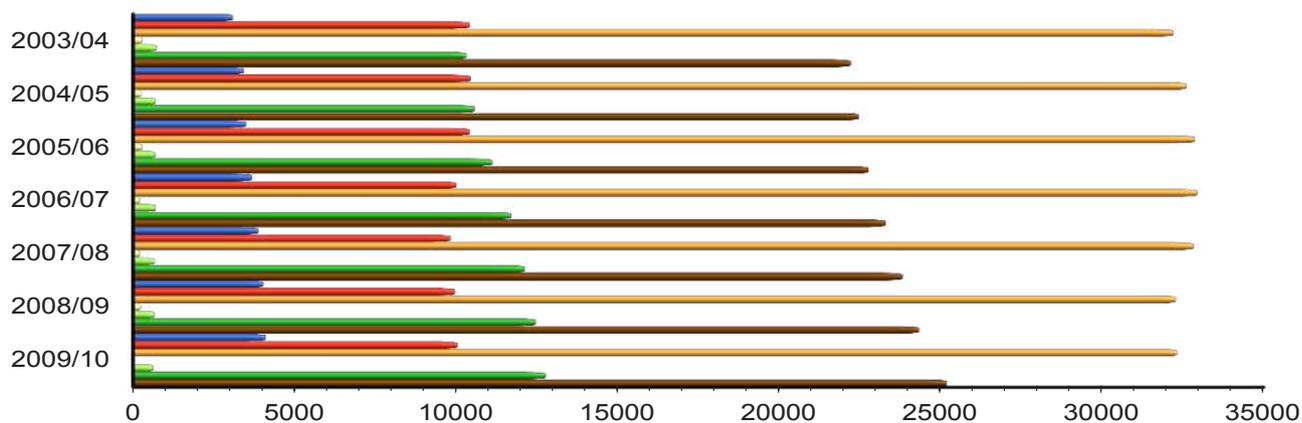
Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s						
	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Fondamental cycle 1 - précoce <sup>1)</sup>	3088	3410	3492	3671	3865	4036	4105
Fondamental cycle 1 - préscolaire	10412	10441	10411	10001	9824	9966	10026
Fondamental cycle 2-4 <sup>2)</sup>	32187	32586	32871	32933	32814	32274	32312
Enseignement spécial <sup>3)</sup>	269	254	267	203	206	222	-
Éducation différenciée <sup>4)</sup>	718	706	681	707	671	663	608
Enseignement secondaire	10316	10571	11114	11693	12122	12469	12757
Enseignement secondaire technique	22204	22460	22759	23277	23805	24323	25184
<b>Total</b>	<b>79194</b>	<b>80428</b>	<b>81595</b>	<b>82485</b>	<b>83307</b>	<b>83953</b>	<b>84992</b>

<sup>1)</sup> à partir de 2003/04, les effectifs sont ceux de début d'année

<sup>2)</sup> à partir de 2009/10, les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental correspondent à l'ancien enseignement primaire

<sup>3)</sup> à partir de 2009/10, l'enseignement spécial fait partie intégrante des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental

<sup>4)</sup> à partir de 2005/06: hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation



RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 9 - 2 0 1 0				Total
	Garçons		Filles		
Fondamental cycle 1 - précoce	2057	50,1%	2048	49,9%	4105
Fondamental cycle 1 - préscolaire	5237	52,2%	4789	47,8%	10026
Fondamental cycle 2-4	16554	51,2%	15758	48,8%	32312
Éducation différenciée*	398	65,5%	210	34,5%	608
Enseignement secondaire	5848	45,8%	6909	54,2%	12757
Enseignement secondaire technique	13254	52,6%	11930	47,4%	25184
<b>Total</b>	<b>43348</b>	<b>51,0%</b>	<b>41644</b>	<b>49,0%</b>	<b>84992</b>

\* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

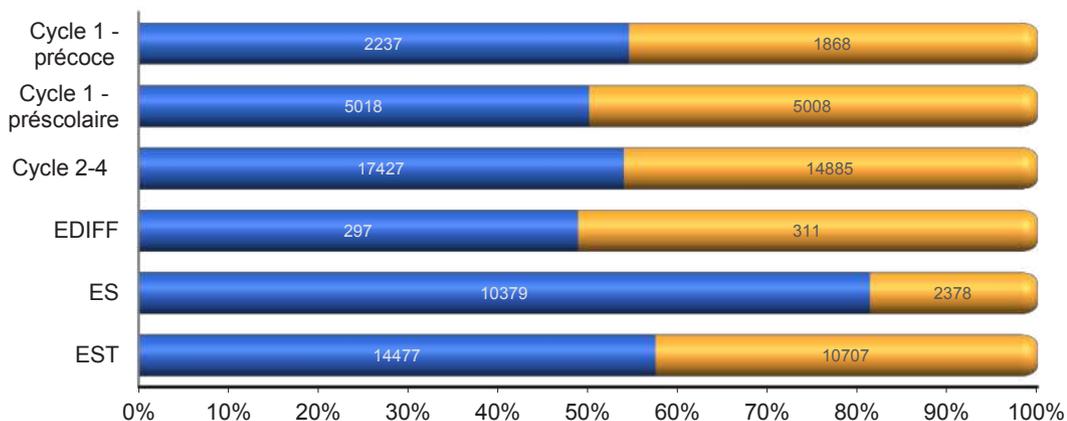


RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère, une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 9 - 2 0 1 0				Total
	Luxembourgeois		Etrangers		
Fondamental cycle 1 - précoce	2237	54,5%	1868	45,5%	4105
Fondamental cycle 1 - préscolaire	5018	50,0%	5008	50,0%	10026
Fondamental cycle 2-4	17427	53,9%	14885	46,1%	32312
Éducation différenciée*	297	48,8%	311	51,2%	608
Enseignement secondaire	10379	81,4%	2378	18,6%	12757
Enseignement secondaire technique	14477	57,5%	10707	42,5%	25184
<b>Total</b>	<b>49835</b>	<b>58,6%</b>	<b>35157</b>	<b>41,4%</b>	<b>84992</b>

\* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

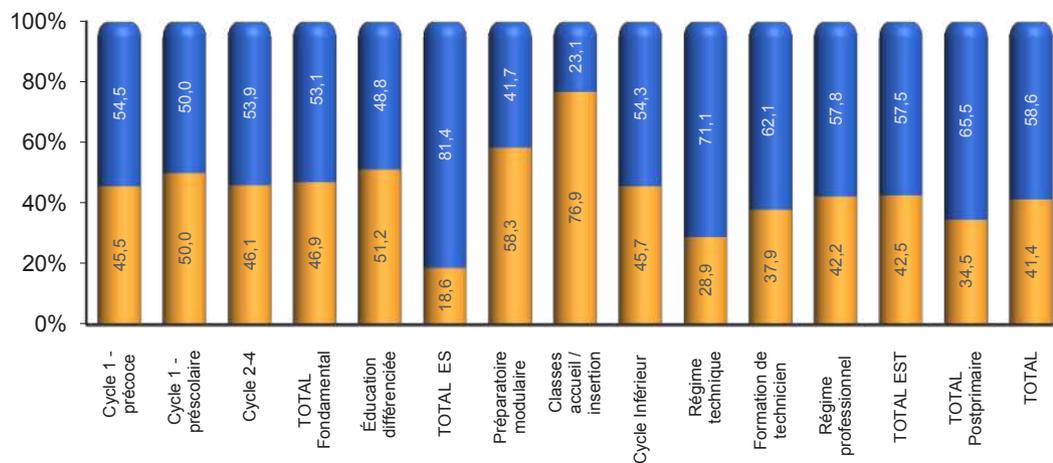


NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

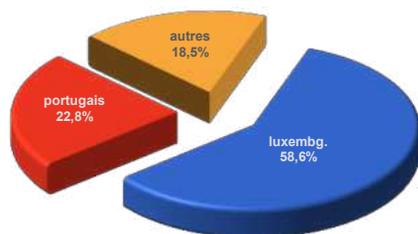
Nombre d'élèves absolu 2009-2010															
Nat.	Fondamental			TOTAL Fondamental	EDIFF Éducation différenciée	ES TOTAL ES	EST					TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL	
	Cycle 1 précoce	Cycle 1 préscolaire	Cycle 2-4				Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle inférieur	Régime technique	Formation de technicien				Régime professionnel
luxembg.	2237	5018	17427	24682	297	10379	918	146	5204	3711	1987	2511	14477	24856	49835
portugais	941	2619	8141	11701	204	867	877	299	2721	905	776	1061	6639	7506	19411
ex-youg.	169	572	1727	2468	17	250	141	41	556	145	125	200	1208	1458	3943
français	221	520	1233	1974	16	251	45	7	269	93	62	110	586	837	2827
italiens	79	232	800	1111	19	169	59	14	226	124	83	113	619	788	1918
belges	96	251	711	1058	7	242	11	3	104	44	25	38	225	467	1532
allem.	65	168	394	627	5	174	14	5	50	31	18	129	247	421	1053
autres	297	646	1879	2822	43	425	138	117	456	167	122	183	1183	1608	4473
Total Etr.	1868	5008	14885	21761	311	2378	1285	486	4382	1509	1211	1834	10707	13085	35157
<b>Total</b>	<b>4105</b>	<b>10026</b>	<b>32312</b>	<b>46443</b>	<b>608</b>	<b>12757</b>	<b>2203</b>	<b>632</b>	<b>9586</b>	<b>5220</b>	<b>3198</b>	<b>4345</b>	<b>25184</b>	<b>37941</b>	<b>84992</b>

Nombre d'élèves relatif 2009-2010															
Nat.	Fondamental			TOTAL Fondamental	EDIFF Éducation différenciée	ES TOTAL ES	EST					TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL	
	Cycle 1 précoce	Cycle 1 préscolaire	Cycle 2-4				Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle inférieur	Régime technique	Formation de technicien				Régime professionnel
luxembg.	54,5	50,0	53,9	53,1	48,8	81,4	41,7	23,1	54,3	71,1	62,1	57,8	57,5	65,5	58,6
portugais	22,9	26,1	25,2	25,2	33,6	6,8	39,8	47,3	28,4	17,3	24,3	24,4	26,4	19,8	22,8
ex-youg.	4,1	5,7	5,3	5,3	2,8	2,0	6,4	6,5	5,8	2,8	3,9	4,6	4,8	3,8	4,6
français	5,4	5,2	3,8	4,3	2,6	2,0	2,0	1,1	2,8	1,8	1,9	2,5	2,3	2,2	3,3
italiens	1,9	2,3	2,5	2,4	3,1	1,3	2,7	2,2	2,4	2,4	2,6	2,6	2,5	2,1	2,3
belges	2,3	2,5	2,2	2,3	1,2	1,9	0,5	0,5	1,1	0,8	0,8	0,9	0,9	1,2	1,8
allem.	1,6	1,7	1,2	1,4	0,8	1,4	0,6	0,8	0,5	0,6	0,6	3,0	1,0	1,1	1,2
autres	7,2	6,4	5,8	6,1	7,1	3,3	6,3	18,5	4,8	3,2	3,8	4,2	4,7	4,2	5,3
Total Etr.	45,5	50,0	46,1	46,9	51,2	18,6	58,3	76,9	45,7	28,9	37,9	42,2	42,5	34,5	41,4

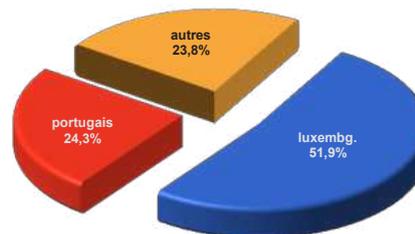
NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par ordre d'enseignement



NATIONALITÉS - Répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et autres\*



1<sup>re</sup> LANGUE PARLÉE - Répartition\*

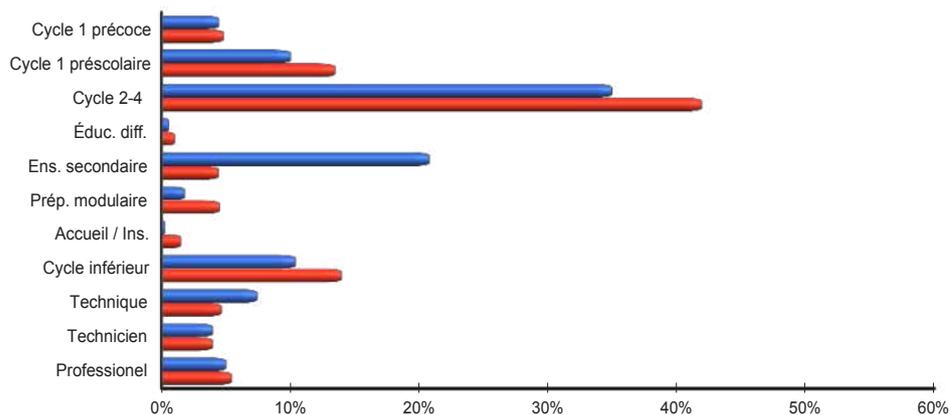


\*pour l'analyse plus détaillée: voir chapitre 8

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Les élèves de nationalité portugaise représentent la plus grande partie (55,2%) des élèves de nationalité étrangère dans le système éducatif luxembourgeois. Le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif. Des disparités importantes existent, et ce avant tout au niveau de l'enseignement secondaire et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.

Ordre d'enseignement	2 0 0 9 - 2 0 1 0	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
Fond. cycle 1 - précoce	45	48
Fond. cycle 1 - préscolaire	101	135
Fond. cycle 2-4	350	419
Éducation différenciée	6	11
Enseignement secondaire	208	45
EST - Préparatoire modulaire	18	45
EST - Accueil / Insertion	3	15
EST - Cycle inférieur	104	140
EST - Régime technique	74	47
EST - Formation de technicien	40	40
EST - Régime professionnel	50	55
<b>Total</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>



DESCRIPTION

Le cycle 1, qui correspond à l'ancienne éducation préscolaire, s'étend sur trois années et s'adresse aux enfants de trois à cinq ans. La première année (éducation précoce) est facultative pour les enfants âgés de 3 ans. L'inscription d'un enfant en 2e année du cycle 1 est obligatoire si l'enfant a atteint l'âge de 4 ans au 1er septembre.

Le contenu des programmes de l'éducation précoce et de l'éducation préscolaire est déterminé par les plans-cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale. Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des autorités communales.

	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne élèves / classe (groupe)
Cycle 1 - précoce	4105	229	17,9
Cycle 1 - préscolaire	10026	646	15,5
<b>Total</b>	<b>14131</b>	<b>875</b>	<b>16,1</b>

	Évolution Précoce*							
	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Communes	76	73	86	94	96	100	103	102
Groupes**	121	139	165	176	180	195	215	229
Elèves	3093	3088	3410	3492	3671	3865	4036	4105

	Évolution Préscolaire							
	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Classes	676	661	666	672	654	643	646	646
Elèves	10896	10412	10441	10411	10001	9824	9966	10026

\* à noter qu'à partir de 2003/04 les effectifs de l'éducation précoce sont ceux de début d'année

\*\* à noter que les groupes de l'éducation précoce sont souvent organisés en sous-groupes

## NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (éducation précoce)

Au plan national, 22 communes ou syndicats de communes comptent parmi leurs élèves fréquentant l'éducation précoce un pourcentage d'au moins 50% d'élèves de nationalité étrangère.

<b>Cycle 1 - précoce: Élèves étrangers ≥50% 2009-2010</b>			
<b>Commune / Syndicat</b>	<b>Total</b>	<b>Étrangers</b>	<b>% Étrangers</b>
Luxembourg	458	305	66,6%
Esch-sur-Alzette	214	135	63,1%
Wiltz	54	34	63,0%
Consdorf	8	5	62,5%
Diekirch	40	25	62,5%
Ettelbruck	69	43	62,3%
Bettendorf	18	11	61,1%
Rumelange	58	35	60,3%
Mamer	51	29	56,9%
Pétange	157	89	56,7%
Larochette	30	17	56,7%
Differdange	248	140	56,5%
Schifflange	89	50	56,2%
Echternach	25	14	56,0%
Mondorf-les-Bains	49	27	55,1%
Vianden	17	9	52,9%
Bertrange	53	28	52,8%
Lintgen	19	10	52,6%
Kayl	81	42	51,9%
Beaufort	30	15	50,0%
Fischbach	12	6	50,0%
Schuttrange	20	10	50,0%

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (éducation préscolaire)

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, 34 communes ou syndicats de communes comptent au moins 50% d'élèves étrangers.

<b>Cycle 1 - préscolaire: Élèves étrangers ≥50% 2009-2010</b>			
<b>Commune / Syndicat</b>	<b>Total</b>	<b>Étrangers</b>	<b>% Étrangers</b>
Larochette	52	40	76,9%
Differdange	559	390	69,8%
Esch-sur-Alzette	685	466	68,0%
Ettelbruck	171	116	67,8%
Vianden	42	27	64,3%
Wiltz	112	72	64,3%
Luxembourg	1171	752	64,2%
Berdorf	50	31	62,0%
Echternach	127	78	61,4%
Strassen	105	64	61,0%
Troisvierges	60	36	60,0%
Mondorf-les-Bains	77	45	58,4%
Pétange	404	236	58,4%
Grevenmacher	110	63	57,3%
Lintgen	65	37	56,9%
Schifflange	225	128	56,9%
Diekirch	99	56	56,6%
Rumelange	147	82	55,8%
Beaufort	62	34	54,8%
Colmar-Berg	42	23	54,8%
Sandweiler	55	30	54,5%
Weiswampach	22	12	54,5%
Hesperange	247	133	53,8%
Bertrange	108	58	53,7%
Bettembourg	198	106	53,5%
Remich	59	31	52,5%
Reisdorf	44	23	52,3%
Bettendorf	54	28	51,9%
Mersch	164	85	51,8%
Roeser	92	47	51,1%
Kopstal	51	26	51,0%
Mertert	83	42	50,6%
Kayl	194	98	50,5%
Schieren	30	15	50,0%

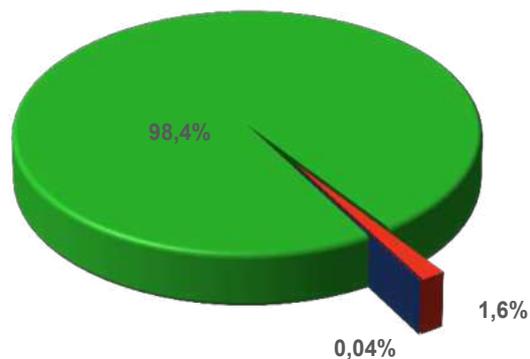
ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année de l'éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

âge	Cycle 1 - préscolaire 2009 - 2010					Total
	3	4	5	6	> 6	
absolu	4	4954	4907	157	4	10026
%	0,04%	49,4%	48,9%	1,6%	0,04%	100%

âge théorique	Cycle 1 - préscolaire 2009 - 2010		
	<	=	>
absolu	4	9861	161
%	0,04%	98,4%	1,6%



## DESCRIPTION

Les cycles 2 à 4 correspondent à l'ancien enseignement primaire.

- Le cycle 2 concerne les enfants de 6 et 7 ans
- Le cycle 3 concerne les enfants de 8 et 9 ans
- Le cycle 4 concerne les enfants de 10 et 11 ans

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, pour pouvoir continuer son parcours au cycle suivant. Dans des cas exceptionnels, l'élève peut passer un cycle en un an ou avoir besoin de 3 ans pour atteindre les socles définis.

Les compétences à acquérir s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage qui sont définis à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental :

1. l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues;
2. les mathématiques;
3. l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles;
4. l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé;
5. l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique;
6. la vie en commun et les valeurs enseignées à travers l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

À la fin du cycle 4 de l'enseignement fondamental, les élèves sont orientés, soit vers l'enseignement secondaire, soit vers l'enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement postprimaire qui correspond à leurs capacités, leurs intérêts et leurs besoins.

## EFFECTIFS

	2 0 0 9 - 2 0 1 0		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves / Classe
Fondamental cycle 2-4	32312	2105	15,4
<b>Total</b>	<b>32312</b>	<b>2105</b>	

## ÉVOLUTION

	Enseignement Fondamental cycle 2-4 - Évolution du nombre d'élèves							
	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Fondamental cycle 2-4	31751	32187	32586	32871	32933	32814	32274	32312
Enseignement spécial*	253	269	254	267	203	206	222	-
<b>Total</b>	<b>32004</b>	<b>32456</b>	<b>32840</b>	<b>33138</b>	<b>33136</b>	<b>33020</b>	<b>32496</b>	<b>32312</b>

\* à partir de 2009/10 l'enseignement spécial fait partie intégrante des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental

## RÉPARTITION PAR ANNÉE D'ÉTUDES

Année d'études	2 0 0 9 - 2 0 1 0		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/ Classe
Cycle 2.1	5281	350	15,1
Cycle 2.2	5384	350	15,4
Cycle 3.1	5525	350	15,8
Cycle 3.2	5673	366	15,5
Cycle 4.1	5352	345	15,5
Cycle 4.2	5097	344	14,8
<b>Total</b>	<b>32312</b>	<b>2105</b>	<b>15,4</b>

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 21 communes ou syndicats de communes affichent un pourcentage d'au moins 50% d'élèves de nationalité étrangère.

<b>Cycle 2-4: Élèves étrangers ≥50% 2009-2010</b>			
<b>Commune / Syndicat</b>	<b>Total</b>	<b>Étrangers</b>	<b>% Étrangers</b>
Larochette	164	123	75,0%
Wiltz	449	292	65,0%
Vianden	139	89	64,0%
Esch-sur-Alzette	2103	1344	63,9%
Ettelbruck	538	341	63,4%
Differdange	1872	1162	62,1%
Echternach	377	230	61,0%
Luxembourg	3538	2128	60,1%
Diekirch	390	229	58,7%
Beaufort	221	125	56,6%
Berdorf	187	104	55,6%
Pétange	1254	691	55,1%
Walferdange	430	236	54,9%
Mondorf-les-Bains	253	132	52,2%
Remich	188	98	52,1%
Schifflange	687	355	51,7%
Syndicat Medernach	192	98	51,0%
Reisdorf	106	54	50,9%
Bettendorf	203	102	50,2%
Rumelange	454	228	50,2%
Colmar-Berg	154	77	50,0%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par cycle d'études

La répartition des élèves par âge et par cycle d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

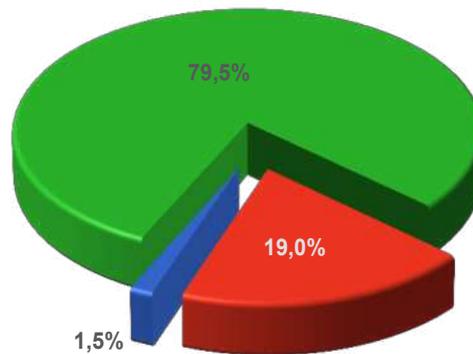
Nombre d'élèves absolu 2009-2010											
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	>13	Total
Cycle 2.1	73	4817	367	22	2						5281
Cycle 2.2		66	4508	745	64	1					5384
Cycle 3.1			88	4361	946	123	4	1	2		5525
Cycle 3.2			2	86	4272	1070	231	11		1	5673
Cycle 4.1				1	91	3939	1115	200	6		5352
Cycle 4.2					1	74	3784	1099	134	5	5097
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>4883</b>	<b>4965</b>	<b>5215</b>	<b>5376</b>	<b>5207</b>	<b>5134</b>	<b>1311</b>	<b>142</b>	<b>6</b>	<b>32312</b>

Nombre d'élèves relatif 2009-2010											
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	>13	Total
Cycle 2.1	1,4	91,2	6,9	0,4	0,0						100
Cycle 2.2		1,2	83,7	13,8	1,2	0,0					100
Cycle 3.1			1,6	78,9	17,1	2,2	0,1	0,0	0,0		100
Cycle 3.2			0,0	1,5	75,3	18,9	4,1	0,2		0,0	100
Cycle 4.1				0,0	1,7	73,6	20,8	3,7	0,1		100
Cycle 4.2					0,0	1,5	74,2	21,6	2,6	0,1	100
<b>Total</b>	<b>0,2</b>	<b>15,1</b>	<b>15,4</b>	<b>16,1</b>	<b>16,6</b>	<b>16,1</b>	<b>15,9</b>	<b>4,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>100</b>

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

Parmi les élèves fréquentant les classes régulières de l'enseignement fondamental (cycle 2-4), 1,5% sont en dessous et 19,0% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

Cycle 2-4 2009-2010			
âge théorique	<	=	>
absolu	482	25681	6149
%	1,5%	79,5%	19,0%



## DESCRIPTION

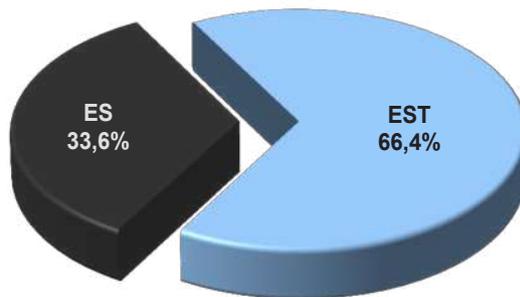
L'enseignement postprimaire comprend l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique.

La surveillance de l'enseignement postprimaire appartient à l'État. Elle est exercée par le ministre de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les directeurs des lycées et des lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement postprimaire sont arrêtés par le ministre sur proposition des Commissions nationales des programmes.

## EFFECTIFS - Répartition

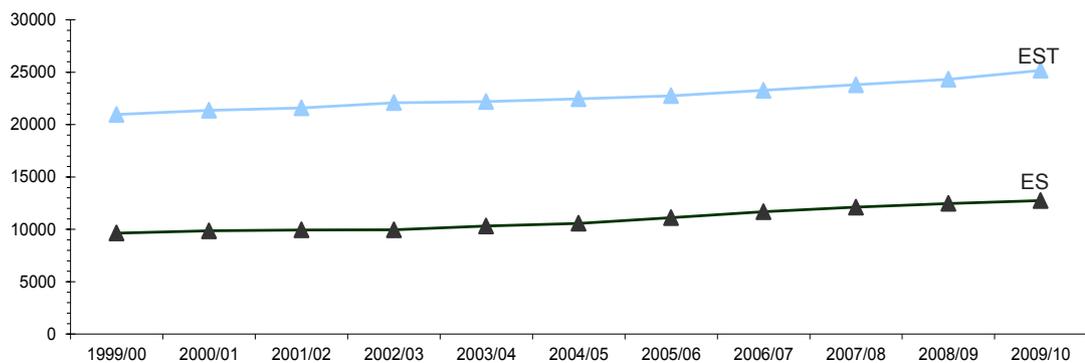
Postprimaire 2009 - 2010			
Nombre d'élèves	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total postprimaire
absolu	12757	25184	37941
%	33,6%	66,4%	100,0%



EFFECTIFS - Évolution

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années.

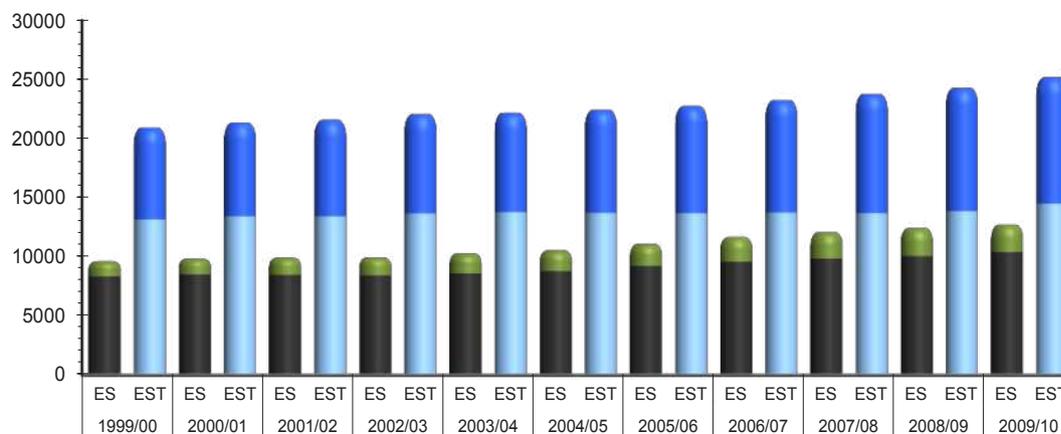
	Post primaire 2009 - 2010				
	Enseignement secondaire		Enseignement secondaire technique		Total
	absolu	%	absolu	%	
1999/00	9641	31,5%	20962	68,5%	<b>30603</b>
2000/01	9859	31,6%	21359	68,4%	<b>31218</b>
2001/02	9942	31,5%	21598	68,5%	<b>31540</b>
2002/03	9963	31,1%	22093	68,9%	<b>32056</b>
2003/04	10316	31,7%	22204	68,3%	<b>32520</b>
2004/05	10571	32,0%	22460	68,0%	<b>33031</b>
2005/06	11114	32,8%	22759	67,2%	<b>33873</b>
2006/07	11693	33,4%	23277	66,6%	<b>34970</b>
2007/08	12122	33,7%	23805	66,3%	<b>35927</b>
2008/09	12469	33,9%	24323	66,1%	<b>36792</b>
2009/10	12757	33,6%	25184	66,4%	<b>37941</b>



NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise et étrangère

L'évolution du pourcentage d'élèves étrangers dans les deux ordres de l'enseignement postprimaire est en hausse constante jusqu'en 2009/10, où l'on constate pour la première fois une régression de ce taux.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	Etr.	% Etr.	Lux.	Etr.	% Etr.
1999/00	8357	1284	13,3%	13170	7792	37,2%
2000/01	8505	1354	13,7%	13409	7950	37,2%
2001/02	8480	1462	14,7%	13405	8193	37,9%
2002/03	8410	1553	15,6%	13661	8432	38,2%
2003/04	8616	1700	16,5%	13797	8407	37,9%
2004/05	8788	1783	16,9%	13732	8728	38,9%
2005/06	9209	1905	17,1%	13696	9063	39,8%
2006/07	9607	2086	17,8%	13744	9533	41,0%
2007/08	9865	2257	18,6%	13697	10108	42,5%
2008/09	10077	2392	19,2%	13862	10461	43,0%
2009/10	10379	2378	18,6%	14477	10707	42,5%



DESCRIPTION

L'enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et par la loi du 12 juillet 2002. La durée des études est de 7 ans. Les études qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparent avant tout aux études universitaires.

L'enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure.

La division inférieure comprend les classes de 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>. Après la première année de l'enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3<sup>e</sup> langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3<sup>e</sup> langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoute sous forme de 4<sup>e</sup> langue à partir de la classe de 5<sup>e</sup>.

La division supérieure se compose d'une classe polyvalente (la classe de 4<sup>e</sup>) et d'un cycle de spécialisation (classes de 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>). La spécialisation intervient à partir de la classe de 3<sup>e</sup>.

Le cycle de spécialisation de la division supérieure comprend sept sections :

- Section A - Matières prépondérantes: les langues vivantes
- Section B - Matières prépondérantes: les mathématiques et l'informatique
- Section C - Matières prépondérantes: les sciences naturelles et les mathématiques
- Section D - Matières prépondérantes: les sciences économiques et les mathématiques
- Section E - Matières prépondérantes: les arts plastiques
- Section F - Matières prépondérantes: les sciences musicales
- Section G - Matières prépondérantes: les sciences humaines et sociales

Diplôme de fin d'études secondaires								
1 <sup>re</sup> A	1 <sup>re</sup> B	1 <sup>re</sup> C	1 <sup>re</sup> D	1 <sup>re</sup> E	1 <sup>re</sup> F	1 <sup>re</sup> G	cycle de spécialisation	Division supérieure
2 <sup>e</sup> A	2 <sup>e</sup> B	2 <sup>e</sup> C	2 <sup>e</sup> D	2 <sup>e</sup> E	2 <sup>e</sup> F	2 <sup>e</sup> G		
3 <sup>e</sup> A	3 <sup>e</sup> B	3 <sup>e</sup> C	3 <sup>e</sup> D	3 <sup>e</sup> E	3 <sup>e</sup> F	3 <sup>e</sup> G		
4 <sup>e</sup> classique - moderne								
5 <sup>e</sup> classique - moderne								division inférieure
6 <sup>e</sup> classique - moderne								
7 <sup>e</sup> ES								

## EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7<sup>e</sup> à la classe de 1<sup>re</sup>.

Enseignement secondaire 2009-2010			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e	2048	85	24,1
6e	2114	87	24,3
5e	1983	81	24,5
4e	1885	81	23,3
3e	1701	79	21,5
2e	1489	67	22,2
1re	1537	74	20,8
<b>Total</b>	<b>12757</b>	<b>554</b>	<b>23,0</b>

2009-2010 Division inférieure					
Niveau	Classique	Moderne	NL*	BAC int.**	Total
7e d'orientation	2003		45		2048
6e	291	1777	46		2114
5e	319	1595	45	24	1983
<b>Total 6e, 5e</b>	<b>610</b>	<b>3372</b>	<b>91</b>	<b>24</b>	<b>4097</b>
% 6e, 5e	14,9%	82,3%	2,2%	0,6%	100,0%

2009-2010 Division supérieure - Classe polyvalente					
Niveau	Classique	Moderne	NL*	BAC int.**	Total
<b>4e</b>	<b>274</b>	<b>1549</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>1885</b>
%	14,5%	82,2%	1,6%	1,6%	100,0%

\* NL: Neie Lycée, voir page 45

\*\* Le Baccalauréat international prépare à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Les programmes menant au Baccalauréat international peuvent être suivis en langue française ou anglaise

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Niveau	2009-2010 Division supérieure								Total
	A	B	C	D	E	F	G	BAC int.	
3e classique	28	39	106	54	13	4	13		257
3e moderne	99	116	313	346	127	39	380	24	1444
<b>3e Total</b>	<b>127</b>	<b>155</b>	<b>419</b>	<b>400</b>	<b>140</b>	<b>43</b>	<b>393</b>	<b>24</b>	<b>1701</b>
3e %	7,5%	9,1%	24,6%	23,5%	8,2%	2,5%	23,1%	1,4%	100,0%
2e classique	25	35	102	38	9	10	12		231
2e moderne	137	106	272	283	124	21	306	9	1258
<b>2e Total</b>	<b>162</b>	<b>141</b>	<b>374</b>	<b>321</b>	<b>133</b>	<b>31</b>	<b>318</b>	<b>9</b>	<b>1489</b>
2e %	10,9%	9,5%	25,1%	21,6%	8,9%	2,1%	21,4%	0,6%	100,0%
1re classique	37	45	100	36	7	5	11		241
1re moderne	134	93	301	274	111	26	344	13	1296
<b>1re Total</b>	<b>171</b>	<b>138</b>	<b>401</b>	<b>310</b>	<b>118</b>	<b>31</b>	<b>355</b>	<b>13</b>	<b>1537</b>
1re %	11,1%	9,0%	26,1%	20,2%	7,7%	2,0%	23,1%	0,8%	100,0%
<b>Total</b>	<b>460</b>	<b>434</b>	<b>1194</b>	<b>1031</b>	<b>391</b>	<b>105</b>	<b>1066</b>	<b>46</b>	<b>4727</b>
<b>%</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,2%</b>	<b>25,3%</b>	<b>21,8%</b>	<b>8,3%</b>	<b>2,2%</b>	<b>22,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>100,0%</b>

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7<sup>e</sup> après leur 6<sup>e</sup> année d'études primaires sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

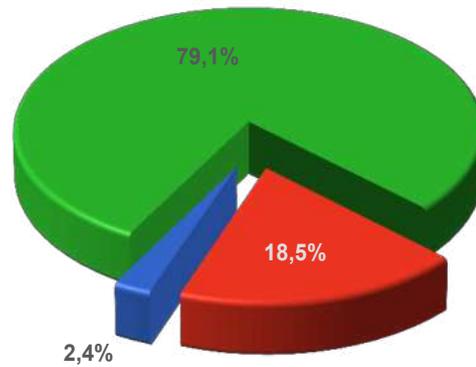
âge	E S N o m b r e d ' é l è v e s a b s o l u 2 0 0 9 - 2 0 1 0													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	58	1859	119	11	1									2048
6e		44	1817	231	20	2								2114
5e		1	58	1628	267	24	4	1						1983
4e			3	48	1453	316	59	4	1	1				1885
3e					39	1267	324	60	9	1	1			1701
2e					1	31	1078	288	66	22	1	1	1	1489
1re							27	985	356	128	30	9	2	1537
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>1904</b>	<b>1997</b>	<b>1918</b>	<b>1781</b>	<b>1640</b>	<b>1492</b>	<b>1338</b>	<b>432</b>	<b>152</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>12757</b>

âge	E S N o m b r e d ' é l è v e s r e l a t i f 2 0 0 9 - 2 0 1 0													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	2,8	90,8	5,8	0,5	0,0									100
6e		2,1	86,0	10,9	0,9	0,1								100
5e		0,1	2,9	82,1	13,5	1,2	0,2	0,1						100
4e			0,2	2,5	77,1	16,8	3,1	0,2	0,1	0,1				100
3e					2,3	74,5	19,0	3,5	0,5	0,1	0,1			100
2e					0,1	2,1	72,4	19,3	4,4	1,5	0,1	0,1	0,1	100
1re							1,8	64,1	23,2	8,3	2,0	0,6	0,1	100
<b>Total</b>	<b>0,5</b>	<b>14,9</b>	<b>15,7</b>	<b>15,0</b>	<b>14,0</b>	<b>12,9</b>	<b>11,7</b>	<b>10,5</b>	<b>3,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>100</b>

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'enseignement secondaire se caractérise par un taux de 2,4% d'élèves en avance scolaire et de 18,5% de «retardataires».

		E S 2009 - 2010		
âge théorique		<	=	>
absolu		310	10087	2360
%		2,4%	79,1%	18,5%



## DESCRIPTION

L'enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministre.

L'enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7<sup>e</sup>, la 8<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.

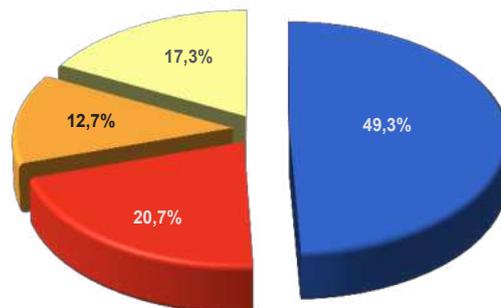
Les classes du régime professionnel, de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> (voire 13<sup>e</sup> pour certaines formations), comprennent les divisions d'apprentissage agricole, artisanal, commercial, hôtelier et touristique, industriel, artisanal et commercial et la division d'apprentissage des professions de santé et des professions sociales. Ce régime de formation, qui prépare à la vie professionnelle, est suivi soit à temps plein au lycée, soit en régime concomitant, soit en régime mixte. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion socioprofessionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

Le régime de la formation de technicien, de la 10<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup>, est destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études. Ce régime comprend les divisions administrative et commerciale, agricole, génie civil, artistique, informatique, chimique, mécanique, électrotechnique, hôtelière et touristique. La réussite de l'examen de fin d'études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Le régime technique est une voie de formation de quatre années, de la 10<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup>. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures non universitaires et universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14<sup>e</sup>).

EFFECTIFS PAR CYCLE / FORMATION

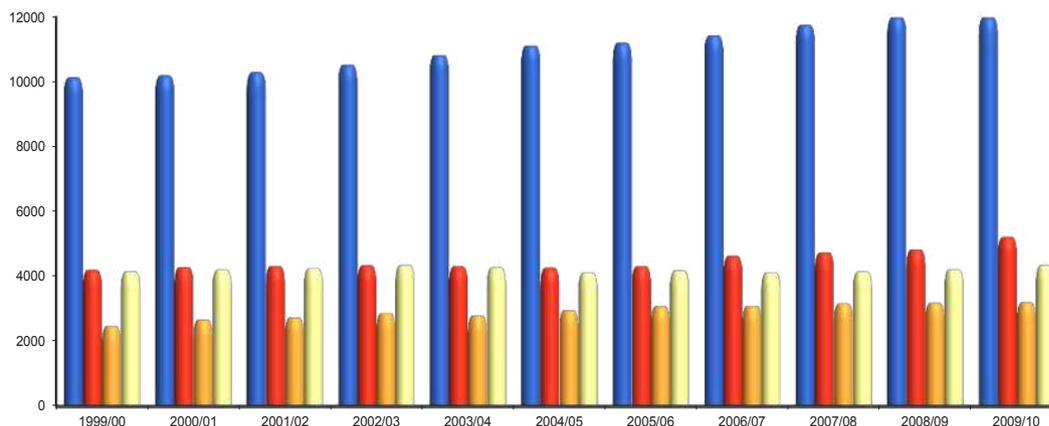
Enseignement secondaire technique 2009-2010		
Cycle / Formation	Nombre d'élèves	relatif
Cycle inférieur	12421	49,3%
Régime technique	5220	20,7%
Régime de la formation de technicien	3198	12,7%
Régime professionnel	4345	17,3%
<b>Total</b>	<b>25184</b>	<b>100,0%</b>



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES DIFFÉRENTS CYCLES ET FORMATIONS

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire, des classes d'accueil et des classes d'insertion.

	■ cycle inférieur		■ régime technique		■ régime de la formation de technicien		■ régime professionnel		Total absolu
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
1999/00	10134	48,3%	4201	20,0%	2466	11,8%	4161	19,9%	<b>20962</b>
2000/01	10196	47,7%	4291	20,1%	2670	12,5%	4202	19,7%	<b>21359</b>
2001/02	10294	47,7%	4323	20,0%	2732	12,6%	4249	19,7%	<b>21598</b>
2002/03	10535	47,7%	4336	19,6%	2869	13,0%	4353	19,7%	<b>22093</b>
2003/04	10835	48,8%	4305	19,4%	2792	12,6%	4272	19,2%	<b>22204</b>
2004/05	11125	49,5%	4265	19,0%	2953	13,1%	4117	18,3%	<b>22460</b>
2005/06	11206	49,2%	4309	18,9%	3072	13,5%	4172	18,3%	<b>22759</b>
2006/07	11434	49,1%	4626	19,9%	3092	13,3%	4125	17,7%	<b>23277</b>
2007/08	11762	49,4%	4739	19,9%	3162	13,3%	4142	17,4%	<b>23805</b>
2008/09	12081	49,7%	4840	19,9%	3182	13,1%	4220	17,3%	<b>24323</b>
2009/10	12421	49,3%	5220	20,7%	3198	12,7%	4345	17,3%	<b>25184</b>



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7<sup>e</sup> à la classe de 14<sup>e</sup>.

Depuis l'année scolaire 2003/04, des classes d'accueil et des classes d'insertion ont été créées au cycle inférieur et au régime préparatoire modulaire. Les élèves y apprennent la langue luxembourgeoise et y sont familiarisés avec le système éducatif luxembourgeois.

Ces classes sont reprises dans la suite avec un niveau «99».

Enseignement secondaire technique 2009-2010					
Niveau	cycle inférieur	régime technique	régime de la formation de technicien	régime professionnel	Total
7e	3556				<b>3556</b>
8e	3776				<b>3776</b>
9e	4457				<b>4457</b>
10e		1471	1072	1785	<b>4328</b>
11e		1159	786	1383	<b>3328</b>
12e		1185	728	1163	<b>3076</b>
13e		1084	612	14	<b>1710</b>
14e		321			<b>321</b>
99	632				<b>632</b>
<b>Total</b>	<b>12421</b>	<b>5220</b>	<b>3198</b>	<b>4345</b>	<b>25184</b>

## EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Niveau	Enseignement secondaire technique 2009-2010 cycle inférieur		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e préparatoire	656	48	13,7
8e préparatoire	745	56	13,3
9e préparatoire	802	59	13,6
<b>Total préparatoire</b>	<b>2203</b>	<b>163</b>	<b>13,5</b>
classes d'accueil	254	15	16,9
IPDM	378	37	10,2
<b>Total accueil / IPDM</b>	<b>632</b>	<b>52</b>	<b>12,2</b>
7e secondaire technique	1528	74	20,6
7e classes d'insertion A/F	100	6	16,7
7e adapt	496	28	17,7
7e Neie Lycée	59	3	19,7
7e projet cycle inférieur (PROCI)	717	36	19,9
<b>Total 7e cycle inférieur</b>	<b>2900</b>	<b>147</b>	<b>19,7</b>
8e technique	1411	67	21,1
8e classes d'insertion A/F	194	11	17,6
8e polyvalente	642	36	17,8
8e Neie Lycée	68	3	22,7
8e projet cycle inférieur (PROCI)	716	36	19,9
<b>Total 8e cycle inférieur</b>	<b>3031</b>	<b>153</b>	<b>19,8</b>
9e technique	1488	70	21,3
9e classes d'insertion A/F	249	15	16,6
9e polyvalente	752	39	19,3
9e pratique	483	30	16,1
9e Neie Lycée	47	3	15,7
9e projet cycle inférieur (PROCI)	636	33	19,3
<b>Total 9e cycle inférieur</b>	<b>3655</b>	<b>190</b>	<b>19,2</b>
<b>Total</b>	<b>12421</b>	<b>705</b>	<b>17,6</b>

EFFECTIFS - Répartition des élèves par régime, division et métier

<b>Régime technique</b>	<b>2008/09</b>	<b>2009/10</b>
(Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> et 14 <sup>e</sup> )	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division technique générale	1200	1258
Division administrative et commerciale	1649	1806
Division professions de santé et professions sociales	1991	2156
<b>Total</b>	<b>4840</b>	<b>5220</b>

<b>Régime de la formation de technicien</b>	<b>2008/09</b>	<b>2009/10</b>
(Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> )	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division administrative et commerciale	1675	1672
Division agricole et horticole	166	168
Division génie civil	349	351
Division artistique	207	207
Division informatique	261	266
Division chimique	44	50
Division mécanique	136	137
Division électrotechnique	256	239
Division hôtelière et touristique	88	108
<b>Total</b>	<b>3182</b>	<b>3198</b>

<b>Régime professionnel</b>	<b>2008/09</b>	<b>2009/10</b>
(Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> )	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Métiers sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture	239	241
Métiers sous la responsabilité de la Chambre de Commerce*	2250	2301
Métiers sous la responsabilité de la Chambre des Métiers*	1731	1803
<b>Total</b>	<b>4220</b>	<b>4345</b>

\* Les élèves en classe de 10<sup>e</sup> des professions de l'électricité (où les électriciens et les électroniciens sont rassemblés) sont repris à parts égales comme métier sous la responsabilité de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers

## ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7<sup>e</sup> après leur 6<sup>e</sup> année d'études primaires sans avoir redoublé ni «sauté» aucune classe.

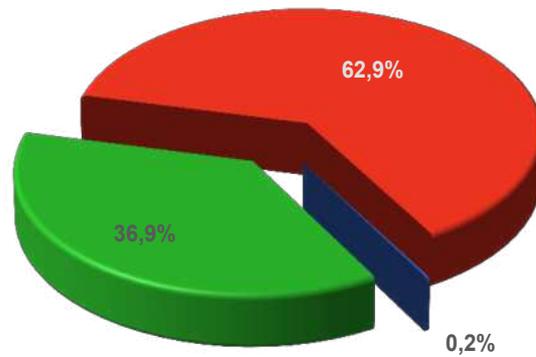
		EST Nombre d'élèves absolu 2009-2010													
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total	
7e	12	2179	1137	209	18		1							3556	
8e		5	2017	1322	391	39	2							3776	
9e		6	14	1740	1792	728	156	20	1					4457	
10e				2	1162	1441	951	452	191	64	33	16	16	4328	
11e					1	774	975	838	447	168	60	41	24	3328	
12e						1	655	877	737	458	201	96	51	3076	
13e							1	443	511	428	191	90	46	1710	
14e									91	100	72	32	26	321	
99	7	73	62	56	184	142	97	8	2	1				632	
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>2263</b>	<b>3230</b>	<b>3329</b>	<b>3548</b>	<b>3125</b>	<b>2838</b>	<b>2638</b>	<b>1980</b>	<b>1219</b>	<b>557</b>	<b>275</b>	<b>163</b>	<b>25184</b>	

		EST Nombre d'élèves relatif 2009-2010													
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total	
7e	0,3	61,3	32,0	5,9	0,5		0,0							100	
8e		0,1	53,4	35,0	10,4	1,0	0,1							100	
9e		0,1	0,3	39,0	40,2	16,3	3,5	0,4	0,0					100	
10e				0,0	26,8	33,3	22,0	10,4	4,4	1,5	0,8	0,4	0,4	100	
11e					0,0	23,3	29,3	25,2	13,4	5,0	1,8	1,2	0,7	100	
12e						0,0	21,3	28,5	24,0	14,9	6,5	3,1	1,7	100	
13e							0,1	25,9	29,9	25,0	11,2	5,3	2,7	100	
14e									28,3	31,2	22,4	10,0	8,1	100	
99	1,1	11,6	9,8	8,9	29,1	22,5	15,3	1,3	0,3	0,2				100	
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>9,0</b>	<b>12,8</b>	<b>13,2</b>	<b>14,1</b>	<b>12,4</b>	<b>11,3</b>	<b>10,5</b>	<b>7,9</b>	<b>4,8</b>	<b>2,2</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>100</b>	

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de «retardataires» (62,9%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'enseignement secondaire (18,5%), ce qui se confirme dès la classe de 7<sup>e</sup>.

âge théorique	E S T 2009 - 2010		
	<	=	>
absolu	42	9061	15449
%	0,2%	36,9%	62,9%



## DESCRIPTION DU PROJET CYCLE INFÉRIEUR (PROCI)

Le projet PROCI vise l'«objectif réussite» et constitue un projet éducatif pour les élèves de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique. Il s'inscrit dans une approche au changement éducationnel qui tend à la fois à améliorer les résultats et à renforcer la capacité de l'école de gérer les changements, ici en premier lieu d'offrir un plus grand suivi de l'élève, une évaluation plus nuancée et une orientation plus efficace.

La réalisation de ce projet pilote a démarré à la rentrée scolaire 2003-2004.

Au départ, quatre lycées ont participé et actuellement 8 des 33 établissements du pays se sont engagés dans la nouvelle direction en optant pour le projet «objectif réussite» au sein du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.

La démarche poursuit les objectifs suivants :

- nuancer et rendre plus efficace l'orientation après la 6<sup>e</sup> année d'études primaires;
- réduire le phénomène du redoublement;
- changer de paradigme pédagogique en allant vers un modèle plus centré sur l'individu;
- rendre plus efficace l'orientation après la 9<sup>e</sup>.

## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU PROCI

Évolution des effectifs PROCI				
	7e	8e	9e	Total
2003/04	451	-	-	<b>451</b>
2004/05	610	435	-	<b>1045</b>
2005/06	514	593	441	<b>1548</b>
2006/07	533	481	641	<b>1655</b>
2007/08	580	551	541	<b>1672</b>
2008/09	722	594	594	<b>1910</b>
2009/10	717	716	636	<b>2069</b>

## DESCRIPTION DU PROJET NEIE LYCÉE

Le Neie Lycée a ouvert ses portes à la rentrée 2005-2006 aux élèves de classes de 7e de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement préparatoire modulaire. Tout en mettant en œuvre de nouvelles méthodes d'enseignement, les objectifs restent les mêmes que ceux des autres établissements : orienter l'élève vers la spécialisation des études et vers la vie professionnelle et citoyenne.

La coopération au sein des équipes pédagogiques garantit la cohérence du projet. L'établissement respecte globalement le programme d'études officiel, mais applique une nouvelle méthode d'évaluation des élèves : à la fin du cycle, un jury mixte, constitué d'enseignants externes et d'un membre de la direction, décide de la promotion et de l'orientation de l'élève.

Le Neie Lycée est original, dans sa forme et dans ses contenus. Le régime à plein temps qui y est appliqué n'est pas un but en soi, mais plutôt le cadre temporel dont se dote le nouveau lycée pour rendre possible la coopération, une étude encadrée et une vie sociale à l'école.

Le Neie Lycée est en effet axé sur la coopération. Les élèves ont l'occasion de travailler ensemble pendant les cours et en dehors des cours. Les enseignants travaillent en équipe pédagogique et se concertent de façon régulière. La coopération et le sentiment de faire partie d'une communauté jouent un rôle essentiel dans la motivation.

Le Neie Lycée situe la plus grande part des travaux à l'école et réduit les devoirs à domicile. Il entend responsabiliser les élèves en leur donnant très souvent l'occasion de faire des choix et de développer leurs intérêts et leurs talents individuels. Il met l'accent sur le développement de compétences, c'est-à-dire les différentes façons d'assimiler et de manier des savoirs dans des contextes variables.

## EFFECTIFS D'ÉLÈVES INSCRITS AU NEIE LYCÉE

Évolution des effectifs Neie Lycée															
	7e				6e				5e				4e	3e	Total
	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	ES	ES	
2005/06	48	79	27	<b>154</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>154</b>
2006/07	36	63	15	<b>114</b>	42	63	28	<b>133</b>	-	-	-	-	-	-	<b>247</b>
2007/08	37	71	11	<b>119</b>	36	54	19	<b>109</b>	37	50	13	<b>100</b>	-	-	<b>328</b>
2008/09	48	66	15	<b>129</b>	44	56	11	<b>111</b>	31	48	12	<b>91</b>	<b>31</b>	-	<b>362</b>
2009/10	45	59	16	<b>120</b>	46	68	16	<b>130</b>	45	47	6	<b>98</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>398</b>

## DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire:

- dans des classes de l'enseignement régulier;
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés;
- dans des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée;
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale.

Le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions la Santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions la Famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée. Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale.

La description de l'Éducation différenciée doit se faire en deux volets :

- la scolarisation dans les centres et instituts de l'Éducation différenciée (les écoles);
- les services assurant une assistance ambulatoire.

Les informations reprises dans ce chapitre contiennent les données concernant le travail en ambulatoire du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV), des équipes multiprofessionnelles de l'Éducation différenciée (anciennement SREA et SGE). Les enfants qui bénéficient d'un appui d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'enseignement fondamental ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention ne font pas partie de cette description statistique.

## LA SCOLARISATION À L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

Durant l'année scolaire 2009/10, 608\* élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée.

### RÉPARTITION

Institut	2009-2010		
	Garçons	Filles	Total
Centres d'Éducation différenciée/ CPP	222	141	<b>363</b>
Centre de Logopédie	101	39	<b>140</b>
Centre d'intégration scolaire	6	2	<b>8</b>
Centre d'observation	5	1	<b>6</b>
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	33	6	<b>39</b>
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	31	21	<b>52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>398</b>	<b>210</b>	<b>608</b>

\* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

## LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services assurant une assistance ambulatoire:

- LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves souffrant de troubles de la parole ou de l'ouïe, mais suit également les élèves en question dans les classes régulières.

En 2009/10, 4902 enfants ont bénéficié d'un traitement logopédique ambulatoire.

- L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour déficients visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie ainsi que l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

En 2009/10, 58 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (fondamental et postprimaire) et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels.

• ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE (ANCIENNEMENT SREA)

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité d'une admission dans les classes de l'enseignement régulier au lieu d'une admission dans des centres et instituts de l'Éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide qui est à organiser dans l'établissement scolaire.

En 2009/10, 487 enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux ou à troubles importants d'apprentissage sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (fondamental et postprimaire) en bénéficiant d'un appui de la part des équipes multiprofessionnelles (anciennement SREA).

• ÉQUIPES MULTIPROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE (ANCIENNEMENT SGE)

Le Service de guidance de l'enfance s'est développé dans le cadre de la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée. Le 19 juin 1990, il a été instauré officiellement par les règlements grand-ducaux respectifs portant création et organisation du Service de guidance de l'enfance.

En 2009/10, les équipes multiprofessionnelles (anciennement SGE) ont apporté leur aide à 2203 enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, ont rencontré des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'enseignement fondamental ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

## PROCÉDURE

La procédure de passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7<sup>e</sup> se fait sur base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe à la fin du cycle 4 de l'enseignement fondamental.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire du cycle 4.2 de l'enseignement fondamental ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire du cycle 4.2 sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins du cycle 4.2;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la dernière année du cycle 4.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après le cycle 4 de l'enseignement fondamental:

- la classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique (7<sup>e</sup> EST);
- la classe d'orientation de l'enseignement secondaire (7<sup>e</sup> ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'enseignement secondaire technique (7<sup>e</sup> PREP).

Un rallongement du cycle 4 de l'enseignement fondamental est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique dans une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire, respectivement inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique dans une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique.

#### PROCÉDURE - Orientation des élèves

À la fin de l'année scolaire 2009/2010, 5349 élèves de l'enseignement fondamental ont été orientés vers l'enseignement postprimaire. De ces élèves, 5095 (95,3%) avaient participé à la fin du cycle 4.2 à la procédure régulière d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire.

254 élèves (4,7%) ont été orientés vers l'enseignement postprimaire avant la fin régulière de l'enseignement fondamental, en raison de leur âge, de leur retard scolaire ou, le cas échéant, de leurs capacités d'apprentissage avancées.

	2009-2010	
	Elèves	%
<b>Orientation à la fin du cycle 4.2</b>		
7 <sup>e</sup> enseignement secondaire	1939	38,1%
7 <sup>e</sup> enseignement secondaire technique	2674	52,5%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	444	8,7%
Rallongement de cycle	38	0,7%
<b>Total</b>	<b>5095</b>	<b>100,0%</b>

	Elèves	%
<b>Orientation avant la fin régulière de l'ens. fondamental</b>		
7 <sup>e</sup> enseignement secondaire	2	0,8%
7 <sup>e</sup> enseignement secondaire technique	4	1,6%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	248	97,6%
<b>Total</b>	<b>254</b>	<b>100,0%</b>

## PROCÉDURE- Rétrospective de l'orientation des élèves à la fin du cycle 4.2

	7e ES		7e ST		7e PREP		Rallongement		Total
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu
1996/97	1565	39,6%	2040	51,6%	336	8,5%	9	0,2%	<b>3950</b>
1997/98	1534	39,4%	2070	53,1%	283	7,3%	8	0,2%	<b>3895</b>
1998/99	1652	39,9%	2136	51,6%	347	8,4%	8	0,2%	<b>4143</b>
1999/00	1709	40,9%	2164	51,8%	302	7,2%	6	0,1%	<b>4181</b>
2000/01	1705	39,5%	2251	52,2%	343	8,0%	12	0,3%	<b>4311</b>
2001/02	1711	37,8%	2444	54,0%	351	7,8%	22	0,5%	<b>4528</b>
2002/03	1756	38,4%	2456	53,7%	317	6,9%	42	0,9%	<b>4571</b>
2003/04	1779	38,6%	2454	53,2%	337	7,3%	44	1,0%	<b>4614</b>
2004/05	1975	42,7%	2319	50,2%	295	6,4%	34	0,7%	<b>4623</b>
2005/06	2004	40,1%	2618	52,4%	327	6,5%	44	0,9%	<b>4993</b>
2006/07	2061	41,8%	2528	51,3%	294	6,0%	43	0,9%	<b>4926</b>
2007/08	2067	40,7%	2658	52,4%	327	6,4%	24	0,5%	<b>5076</b>
2008/09	2037	39,7%	2708	52,8%	360	7,0%	26	0,5%	<b>5131</b>
2009/10	1939	38,1%	2674	52,5%	444	8,7%	38	0,7%	<b>5095</b>

The page features a light green background with three horizontal red lines. Small squares in blue, orange, and green are placed at various intervals along these lines, creating a decorative border.

# 3

## DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

## APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2009-2010

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois durant l'année scolaire 2009-2010.

Il s'agit des diplômes suivants:

Enseignement secondaire:

Diplôme de fin d'études secondaires

Enseignement secondaire technique:

- Régime technique:

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

- Régime de la formation de technicien:

Diplôme de technicien

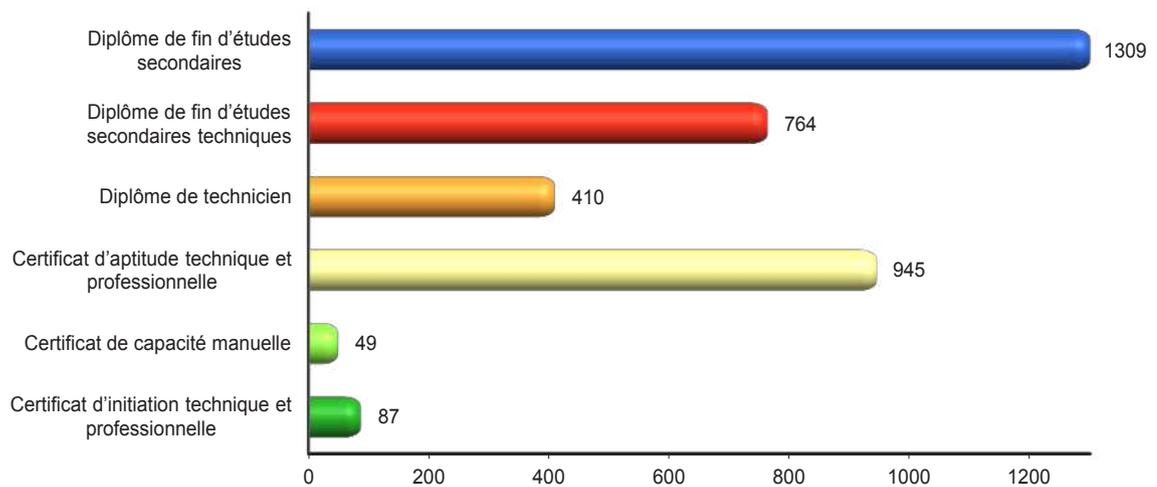
- Régime professionnel:

Certificat d'aptitude technique et professionnelle

Certificat de capacité manuelle

Certificat d'initiation technique et professionnelle

		2009-2010
Dénomination du diplôme		Diplômes
Diplôme de fin d'études secondaires		1309
Diplôme de fin d'études secondaires techniques		764
Diplôme de technicien		410
Certificat d'aptitude technique et professionnelle		945
Certificat de capacité manuelle		49
Certificat d'initiation technique et professionnelle		87
<b>Total</b>		<b>3564</b>



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - Diplôme de fin d'études secondaires

DESCRIPTION

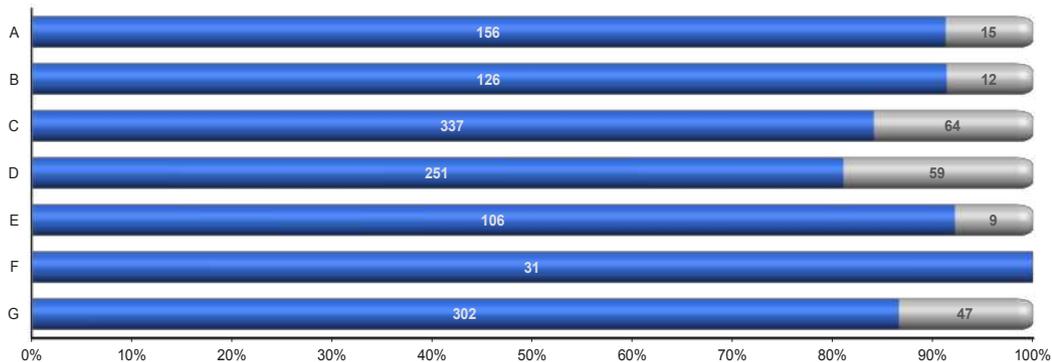
La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans l'une des sept sections qui a été choisie en classe de 3<sup>e</sup>.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 81,0% pour la section D (sciences économiques et mathématiques) à 100,0% pour la section F (musique).

Sections	Diplômes ES 2009-2010				
	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
Section A - Langues vivantes	156	91,2%	15	8,8%	<b>171</b>
Section B - Mathématiques - Informatique	126	91,3%	12	8,7%	<b>138</b>
Section C - Sciences naturelles - Mathématiques	337	84,0%	64	16,0%	<b>401</b>
Section D - Sciences économiques - Mathématiques	251	81,0%	59	19,0%	<b>310</b>
Section E - Arts plastiques	106	92,2%	9	7,8%	<b>115</b>
Section F - Musique	31	100,0%	0	0,0%	<b>31</b>
Section G - Sciences humaines et sociales	302	86,5%	47	13,5%	<b>349</b>
<b>Total</b>	<b>1309</b>	<b>86,4%</b>	<b>206</b>	<b>13,6%</b>	<b>1515</b>

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
1999/00	959	86,0%	156	14,0%	<b>1115</b>
2000/01	1071	87,9%	147	12,1%	<b>1218</b>
2001/02	1058	86,7%	162	13,3%	<b>1220</b>
2002/03	1041	86,6%	161	13,4%	<b>1202</b>
2003/04	1140	89,2%	138	10,8%	<b>1278</b>
2004/05	1092	88,2%	146	11,8%	<b>1238</b>
2005/06	1106	87,4%	160	12,6%	<b>1266</b>
2006/07	1175	86,2%	188	13,8%	<b>1363</b>
2007/08	1221	84,6%	223	15,4%	<b>1444</b>
2008/09	1263	83,9%	242	16,1%	<b>1505</b>
2009/10	1309	86,4%	206	13,6%	<b>1515</b>

## RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

### DESCRIPTION

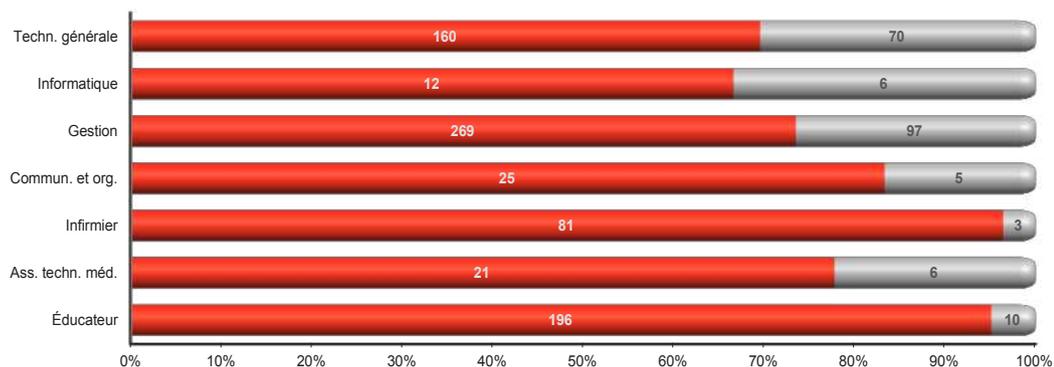
Le régime technique de l'enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13<sup>e</sup> pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14<sup>e</sup> pour la division des professions de santé et des professions sociales.

### TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 96,4% pour la section des infirmiers, contre un taux de réussite de 66,7% seulement pour la section «informatique».

		Diplômes RÉGIME TECHNIQUE 2009-2010				
		Admis		Refusés		
Division	Section	Absolu	%	Absolu	%	Total candidats
Division technique générale	Techn. générale	160	69,6%	70	30,4%	<b>230</b>
	Informatique	12	66,7%	6	33,3%	<b>18</b>
Division administrative et commerciale	Gestion	269	73,5%	97	26,5%	<b>366</b>
	Commun. et org.	25	83,3%	5	16,7%	<b>30</b>
Division des professions de santé et des professions sociales	Infirmier	81	96,4%	3	3,6%	<b>84</b>
	Ass. techn. méd.	21	77,8%	6	22,2%	<b>27</b>
	Éducateur	196	95,1%	10	4,9%	<b>206</b>
<b>TOTAL</b>		<b>764</b>	<b>79,5%</b>	<b>197</b>	<b>20,5%</b>	<b>961</b>

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
1999/00	618	74,8%	208	25,2%	<b>826</b>
2000/01	692	78,7%	187	21,3%	<b>879</b>
2001/02	601	77,2%	177	22,8%	<b>778</b>
2002/03	699	79,5%	180	20,5%	<b>879</b>
2003/04	709	78,7%	192	21,3%	<b>901</b>
2004/05	779	81,0%	183	19,0%	<b>962</b>
2005/06	709	78,7%	192	21,3%	<b>901</b>
2006/07	801	80,4%	195	19,6%	<b>996</b>
2007/08	752	82,6%	158	17,4%	<b>910</b>
2008/09	723	80,1%	180	19,9%	<b>903</b>
2009/10	764	79,5%	197	20,5%	<b>961</b>

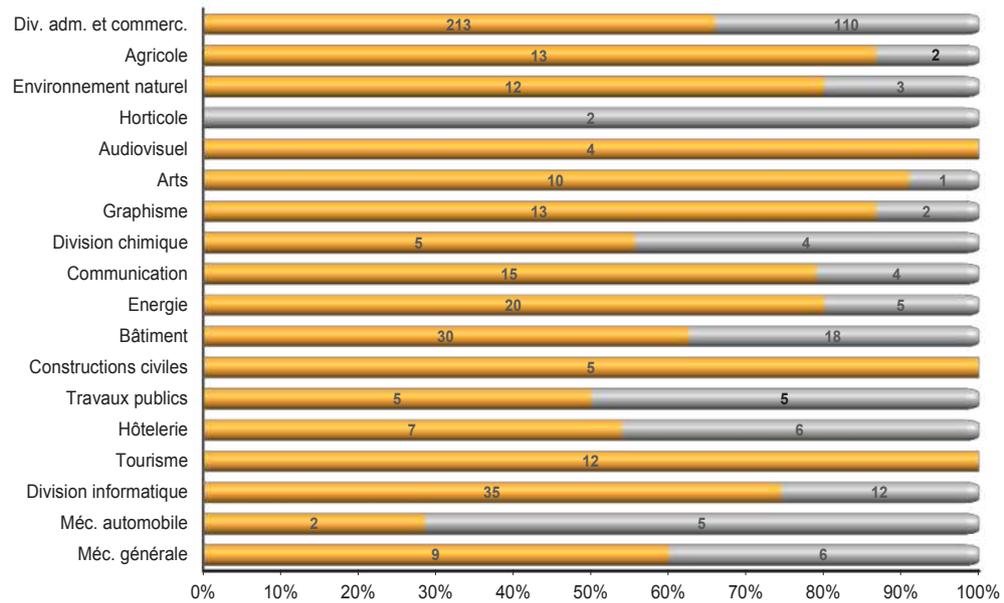
RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de technicien au terme de la classe de 13<sup>e</sup>. Neuf divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines avec un taux d'admission allant de 100% pour certaines sections à 28,6% pour la section «mécanique d'automobiles» et à 0,0% pour la section «horticole».

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION		Diplômes FORMATION DE TECHNICIEN 2009-2010				
		Admis		Refusés		Total candidats
Division	Section	Absolu	%	Absolu	%	
Division adm. et commerciale		213	65,9%	110	34,1%	<b>323</b>
Division agricole	Agricole	13	86,7%	2	13,3%	<b>15</b>
	Environnement naturel	12	80,0%	3	20,0%	<b>15</b>
	Horticole	0	0,0%	2	100,0%	<b>2</b>
Division artistique	Audiovisuel	4	100,0%	0	0,0%	<b>4</b>
	Arts	10	90,9%	1	9,1%	<b>11</b>
	Graphisme	13	86,7%	2	13,3%	<b>15</b>
Division chimique		5	55,6%	4	44,4%	<b>9</b>
Division électrotechnique	Communication	15	78,9%	4	21,1%	<b>19</b>
	Energie	20	80,0%	5	20,0%	<b>25</b>
Génie civil	Bâtiment	30	62,5%	18	37,5%	<b>48</b>
	Constructions civiles	5	100,0%	0	0,0%	<b>5</b>
	Travaux publics	5	50,0%	5	50,0%	<b>10</b>
Division hôtelière et touristique	Hôtellerie	7	53,8%	6	46,2%	<b>13</b>
	Tourisme	12	100,0%	0	0,0%	<b>12</b>
Division informatique		35	74,5%	12	25,5%	<b>47</b>
Division mécanique	Méc. automobile	2	28,6%	5	71,4%	<b>7</b>
	Méc. générale	9	60,0%	6	40,0%	<b>15</b>
<b>Total</b>		<b>410</b>	<b>68,9%</b>	<b>185</b>	<b>31,1%</b>	<b>595</b>

## TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



## ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
1999/00	306	73,2%	112	26,8%	<b>418</b>
2000/01	383	78,6%	104	21,4%	<b>487</b>
2001/02	396	77,3%	116	22,7%	<b>512</b>
2002/03	390	73,9%	138	26,1%	<b>528</b>
2003/04	372	73,1%	137	26,9%	<b>509</b>
2004/05	454	79,0%	121	21,0%	<b>575</b>
2005/06	456	75,5%	148	24,5%	<b>604</b>
2006/07	523	76,7%	159	23,3%	<b>682</b>
2007/08	520	74,3%	180	25,7%	<b>700</b>
2008/09	518	73,1%	191	26,9%	<b>709</b>
2009/10	410	68,9%	185	31,1%	<b>595</b>

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CITP

DESCRIPTION

Les études suivies dans le cadre du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique comprennent les années d'études de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>. La réussite de la classe de 12<sup>e</sup> du régime professionnel débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM). Le Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP) comporte en principe deux années d'études et permet de préparer ultérieurement un CATP. Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2009-2010

Chambre patronale	Certificats régime professionnel 2009-2010			Total
	CATP	CCM	CITP	
Chambre d'Agriculture	46	6	-	52
Chambre des Métiers	306	43	35	384
Chambre de Commerce	593	-	52	645
<b>Total</b>	<b>945</b>	<b>49</b>	<b>87</b>	<b>1081</b>

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2009-2010 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

Formation	Certificats Chambre d'Agriculture 2009-2010		Total
	CATP	CCM	
Agriculteur	10		10
Fleuriste	4		4
Floriculteur	1		1
Horticulteur-Maraîcher	2		2
Opérateur de l'Environnement	15		15
Pépiniériste-Paysagiste	14	6	20
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>6</b>	<b>52</b>

## CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2009 - 2010

Formation	Certificats Chambre des Métiers 2009-2010			Total
	CATP	CCM	CITP	
Aide-soignant	81			81
Boucher-charcutier	4	1		5
Boulangier-pâtissier	5	4		9
Carreleur	7			7
Charpentier	5			5
Coiffeur	47	11		58
Constructeur-répar. de carross.	1			1
Couturier				0
Couvreur	2	2		4
Débosseleur de véhicules automoteurs	12	6		18
Electricien	21		10	31
Electronicien de véhicules automoteurs	7			7
Esthéticien	10			10
Ferblantier-zingueur	3			3
Fumiste ramoneur				0
Imprimeur	1			1
Installateur de chauffage	14		11	25
Installateur sanitaire	6		3	9
Instructeur de cond. de véhic. auto.	3			3
Instructeur de natation	7			7
Maçon	1	2		3
Magasinier-chauffage				0
Magasinier-garage	1			1
Mécanicien d'autos et de motos	23		11	34
Mécanicien de machines agricoles et viticoles	5			5
Mécanicien-ajusteur				0
Menuisier	10			10
Modiste-chapelier				0
Opticien	1			1
Parqueteur	1	1		2
Pâtissier-confiseur-glacier	1			1
Peintre de véhicules automoteurs	4	6		10
Peintre-décorateur	6	9		15
Photographe	1			1
Plafonneur-façadier	1	1		2
Relieur	2			2
Sérigraphie	2			2
Serrurier	4			4
Traiteur	2			2
Vendeur en boucherie	1			1
Vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	1			1
Vendeur technique en optique	3			3
<b>Total</b>	<b>306</b>	<b>43</b>	<b>35</b>	<b>384</b>

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2009 - 2010

Formation	Certificats Chambre de Commerce 2009-2010		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyages	5		5
Assistant en pharmacie	10		10
Auxiliaire de vie	48		48
Chimiste			0
Cuisinier	18	13	31
Décorateur - étalagiste	1		1
Décorateur - publicitaire	2		2
Dessinateur en bâtiment	17		17
Électronicien en communication	31		31
Électronicien en énergie	69		69
Employé administratif et commercial	160		160
Gestionnaire qualifié(e) en logistique	7		7
Hôtelier-restaurateur	12		12
Informaticien qualifié	9		9
Magasinier	4		4
Mécanicien d'usinage	9		9
Mécanicien industriel et de maintenance	40		40
Mécatronicien	17		17
Menuisier-ébéniste	7		7
Restaurateur/trice	28		28
Serrurier de construction	6		6
Serveuse/garçon de restaurant	9	7	16
Vendeur qualifié	79	32	111
Vendeur-magasinier qualifié	5		5
<b>TOTAL</b>	<b>593</b>	<b>52</b>	<b>645</b>

## CERTIFICATS DÉLIVRÉS – Évolution

Depuis 2000/01, le nombre total de certificats délivrés dans le régime professionnel de l'enseignement secondaire technique dépasse les 1000 par an.

Année scolaire	Certificats Délivrés			Total
	CATP	CCM	CITP	
1999/00	776	70	119	<b>965</b>
2000/01	821	82	103	<b>1006</b>
2001/02	912	71	96	<b>1079</b>
2002/03	878	64	132	<b>1074</b>
2003/04	871	61	116	<b>1048</b>
2004/05	876	63	125	<b>1064</b>
2005/06	842	66	101	<b>1009</b>
2006/07	873	68	94	<b>1035</b>
2007/08	920	59	73	<b>1052</b>
2008/09	936	47	79	<b>1062</b>
2009/10	945	49	87	<b>1081</b>

L'objectif de tout système scolaire est de permettre à un maximum d'élèves d'atteindre la certification correspondant le mieux à leurs compétences. Le calcul d'un taux de certification pour l'enseignement postprimaire luxembourgeois permet de déterminer dans quelle mesure le système éducatif luxembourgeois atteint cet objectif.

Diplômes / Certificats délivrés*		Effectifs de départ	
CATP, CCM, CITP	1062	7e Préparatoire	619
Diplôme de technicien	410	7e PROCI	364
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	764	7e EST	2203
Diplôme de fin d'études secondaires	1309	7e ES	1638
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen de l'EST et n'ayant pas continué leurs études	255	<b>Total</b>	<b>4824</b>
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3e de l'ES et n'ayant pas continué leurs études	77		
<b>Total</b>	<b>3877</b>		

\* Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7<sup>e</sup> au début de l'année scolaire en septembre 2003 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> en 2008, leur CATP, CCM ou CITP en 2009 et leur diplôme de fin d'études en 2010.

Le rapport entre le nombre de diplômes et certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ donne pour 2009/10 un taux de certification de 80,4%.

Année scolaire	Taux de certification
2001/02	79,8%
2002/03	79,1%
2003/04	82,8%
2004/05	80,9%
2005/06	80,8%
2006/07	83,2%
2007/08	82,4%
2008/09	82,2%
2009/10	80,4%

4

ENSEIGNANTS



## DÉFINITIONS

## Instituteur nommé à la fonction / Chargé de cours

Dans le cadre des présentes statistiques, on entend par 'instituteur nommé à la fonction' l'instituteur détenteur d'un diplôme d'instituteur ou la maîtresse de jardin d'enfants ayant passé avec succès le concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'enseignement primaire et réunissant les conditions de capacités prévues dans la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

Est considéré comme 'chargé de cours':

- le détenteur d'un diplôme d'instituteur n'ayant pas réussi le concours d'admission à la fonction d'instituteur;
- le détenteur d'un certificat de qualification ou d'un certificat d'admissibilité à la réserve de suppléants;
- le détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires et d'une autorisation de remplacement émise par le Collège des Inspecteurs;

Les «2<sup>e</sup> intervenants à l'éducation précoce», de formation d'éducateur, ainsi que tout autre personnel intervenant à l'enseignement fondamental, sont par la suite également repris dans cette catégorie.

## Titulaire / Surnuméraire

On entend par 'titulaire' l'instituteur qui assure dans une classe l'intégralité des branches dites principales et qui, en général, assume la responsabilité pédagogique dans cette classe, notamment en matière de promotion d'élèves. Il est la personne de référence de l'élève et de ses parents.

L'article 4 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental fixe la tâche normale hebdomadaire d'un instituteur du premier cycle à vingt-cinq leçons d'enseignement direct.

La tâche normale des instituteurs des deuxième, troisième et quatrième cycles comprend vingt-trois leçons d'enseignement direct.

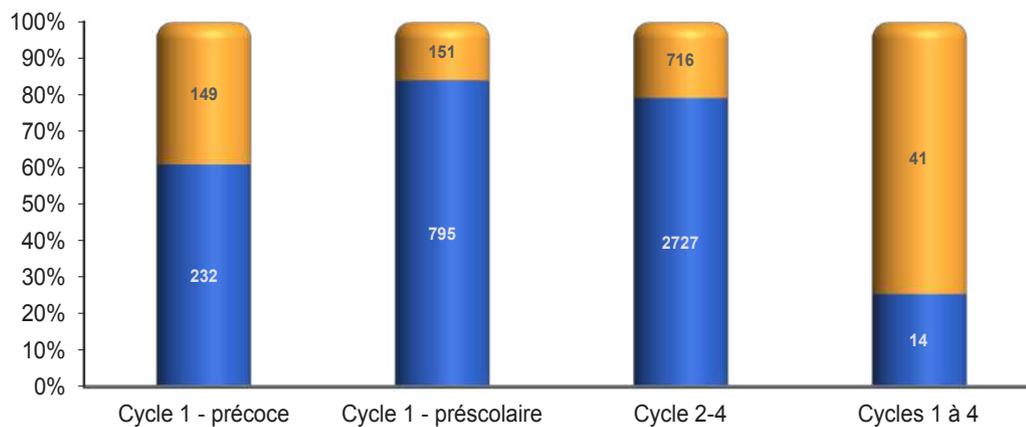
S'y ajoutent à chaque fois cinquante-quatre heures d'appui pédagogique annuelles ainsi que cent vingt-six heures de travail annuelles à assurer dans l'intérêt des élèves et de l'école.

La différence entre leçons hebdomadaires à prester par les instituteurs et l'horaire-type des élèves (vingt-huit heures hebdomadaires) est soit comblée par le titulaire sous forme de prestations d'heures supplémentaires, soit par des enseignants 'surnuméraires' intervenant dans plusieurs classes.

RÉPARTITION INSTITUTEURS NOMMÉS / CHARGÉS DE COURS

Ordre d'enseignement	Instituteurs nommés / Chargés de cours 2009-2010				
	Nommés		Chargés		Total
	absolu	%	absolu	%	
Cycle 1 - précoce	232	60,9%	149	39,1%	<b>381</b>
Cycle 1 - préscolaire	795	84,0%	151	16,0%	<b>946</b>
Cycle 2-4	2727	79,2%	716	20,8%	<b>3443</b>
Cycles 1 à 4*	14	25,5%	41	74,5%	<b>55</b>
<b>Total</b>	<b>3768</b>	<b>78,1%</b>	<b>1057</b>	<b>21,9%</b>	<b>4825</b>

\* enseignants répartissant leur tâche d'enseignement sur plusieurs ordres d'enseignement



Dans le cycle 1 de l'enseignement fondamental, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un bachelors en sciences de l'éducation ou un diplôme d'études supérieures préparant à la profession d'instituteur et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants de l'éducation préscolaire peuvent être des titulaires d'une classe, des surnuméraires intervenant dans une ou plusieurs classes, des 2<sup>e</sup> intervenants à l'éducation précoce, des intervenants assurant l'appui langagier en luxembourgeois et des assistants en classe.

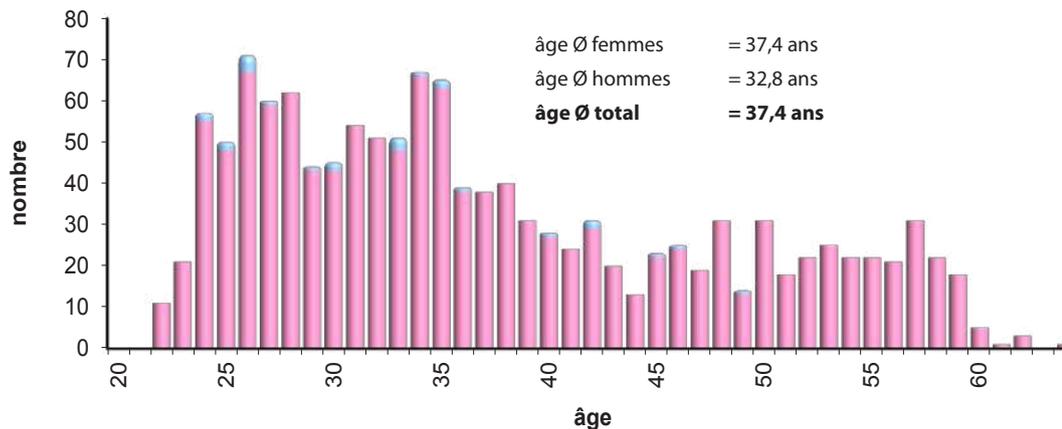
De plus, il est possible de faire la différenciation entre instituteurs nommés et chargés de cours assurant l'éducation préscolaire proprement dite ou l'éducation précoce.

		2009-2010				Total
		Nommés		Chargés		
Cycle 1: Intervenants		absolu	%	absolu	%	
Précoce	Titulaire de classe	225	94,5%	13	5,5%	<b>238</b>
	2e intervenant		0,0%	132	100,0%	<b>132</b>
	Surnuméraire	7	70,0%	3	30,0%	<b>10</b>
	Appui langagier en luxembourgeois		0,0%	1	100,0%	<b>1</b>
Préscolaire	Titulaire de classe	731	92,2%	62	7,8%	<b>793</b>
	Surnuméraires	48	38,7%	76	61,3%	<b>124</b>
	Appui langagier en luxembourgeois	14	51,9%	13	48,1%	<b>27</b>
	Titulaire de cours spécifiques	1	100,0%		0,0%	<b>1</b>
	Assistant en classe	1	100,0%		0,0%	<b>1</b>
<b>Total</b>		<b>1027</b>	<b>77,4%</b>	<b>300</b>	<b>22,6%</b>	<b>1327</b>

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant du cycle 1 est sans conteste en faveur des femmes. L'éducation préscolaire compte en effet 1302 intervenantes pour seulement 25 intervenants, soit 98,1% contre seulement 1,9%.

2009-2010				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	87	2	89	6,7%
25-29	279	8	287	21,6%
30-34	262	6	268	20,2%
35-39	210	3	213	16,1%
40-44	113	3	116	8,7%
45-49	109	3	112	8,4%
50-54	118	0	118	8,9%
55-59	114	0	114	8,6%
>60	10	0	10	0,8%
<b>Total</b>	<b>1302</b>	<b>25</b>	<b>1327</b>	<b>100,0%</b>
%	98,1%	1,9%	100,0%	



Dans l'enseignement primaire (cycle 2-4), l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les intervenants aux cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental et ceux intervenants dans plusieurs ordres d'enseignement sont à 78,4% des instituteurs nommés et à 21,6% des chargés de cours.

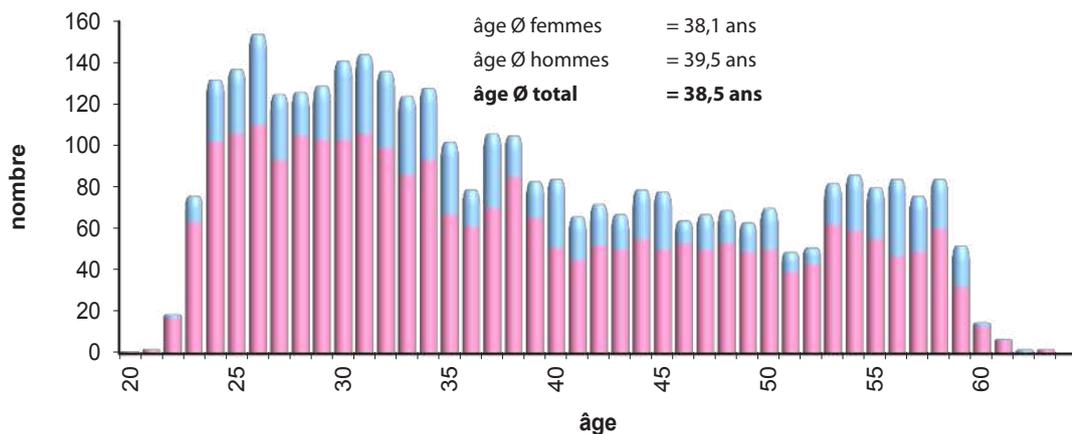
	2009-2010				Total
	Nommés		Chargés		
<b>Cycle 2-4</b>					
Titulaires d'une classe	2268	94,2%	140	5,8%	<b>2408</b>
Suppléants	229	31,8%	491	68,2%	<b>720</b>
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	198	74,2%	69	25,8%	<b>267</b>
Titulaires de cours d'accueil	23	62,2%	14	37,8%	<b>37</b>
Autres	9	81,8%	2	18,2%	<b>11</b>
<b>Total cycle 2-4*</b>	<b>2727</b>	<b>79,2%</b>	<b>716</b>	<b>20,8%</b>	<b>3443</b>
<b>Cycles 1 à 4</b>					
Titulaires d'une classe	3	60,0%	2	40,0%	<b>5</b>
Suppléants	5	13,2%	33	86,8%	<b>38</b>
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	4	50,0%	4	50,0%	<b>8</b>
Titulaires de cours d'accueil		0,0%	1	100,0%	<b>1</b>
Autres	2	66,7%	1	33,3%	<b>3</b>
<b>Total cycles 1 à 4</b>	<b>14</b>	<b>25,5%</b>	<b>41</b>	<b>74,5%</b>	<b>55</b>
<b>Total</b>	<b>2741</b>	<b>78,4%</b>	<b>757</b>	<b>21,6%</b>	<b>3498</b>

\* S'y ajoutent les 41 intervenants assurant les cours intégrés en langue portugaise

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

Les cycles 2 à 4 se caractérisent par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'éducation préscolaire, elle s'élève tout de même à 73,2 % du total des effectifs. Cependant, on peut constater que la présence féminine parmi le corps enseignant a tendance à augmenter.

Tranche d'âge	2009-2010		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	185	45	230	6,6%
25-29	517	154	671	19,2%
30-34	487	186	673	19,2%
35-39	348	127	475	13,6%
40-44	253	115	368	10,5%
45-49	255	86	341	9,7%
50-54	253	85	338	9,7%
55-59	243	133	376	10,7%
>60	21	5	26	0,7%
<b>Total</b>	<b>2562</b>	<b>936</b>	<b>3498</b>	<b>100,0%</b>
%	73,2%	26,8%	100,0%	



Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

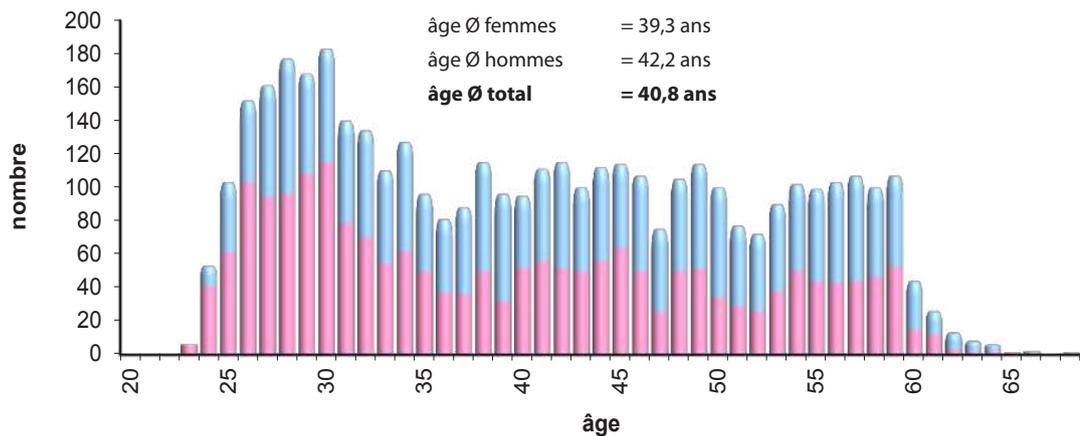
Le corps enseignant dans l'enseignement postprimaire (secondaire et secondaire technique confondus) qui comprend en tout 4096 enseignants, se répartit comme suit:

2009-2010			
	Ens. fonctionnaires	Enseignants chargés	Total
Femmes	1466	582	2048
Hommes	1596	452	2048
<b>Total</b>	<b>3062</b>	<b>1034</b>	<b>4096</b>
%	74,8%	25,2%	100,0%

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

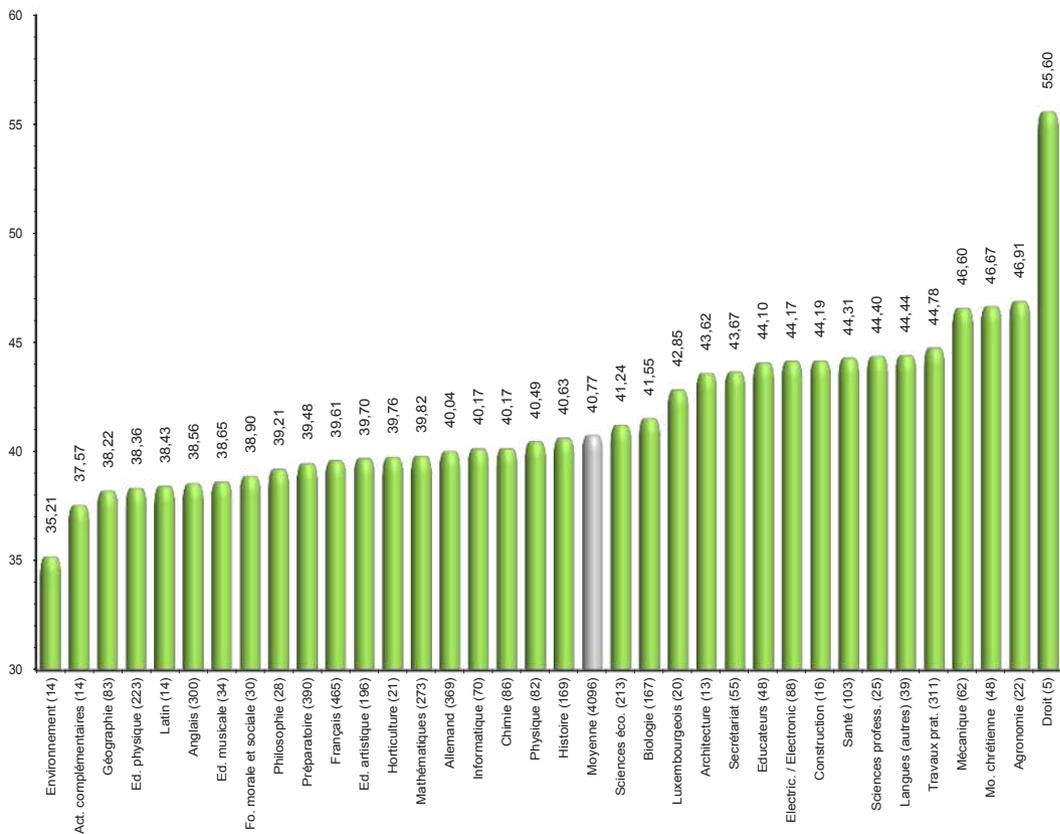
En 2009/10, la répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement postprimaire est, contrairement à l'enseignement fondamental, exactement égale pour les deux sexes. Parmi les tranches d'âge les plus jeunes, le rapport est favorable au sexe féminin.

Tranche d'âge	2009-2010		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	47	12	59	1,4%
25-29	463	298	761	18,6%
30-34	381	313	694	16,9%
35-39	205	271	476	11,6%
40-44	266	267	533	13,0%
45-49	241	274	515	12,6%
50-54	177	264	441	10,8%
55-59	231	285	516	12,6%
>60	37	64	101	2,5%
<b>Total</b>	<b>2048</b>	<b>2048</b>	<b>4096</b>	<b>100,0%</b>
%	50,0%	50,0%	100,0%	



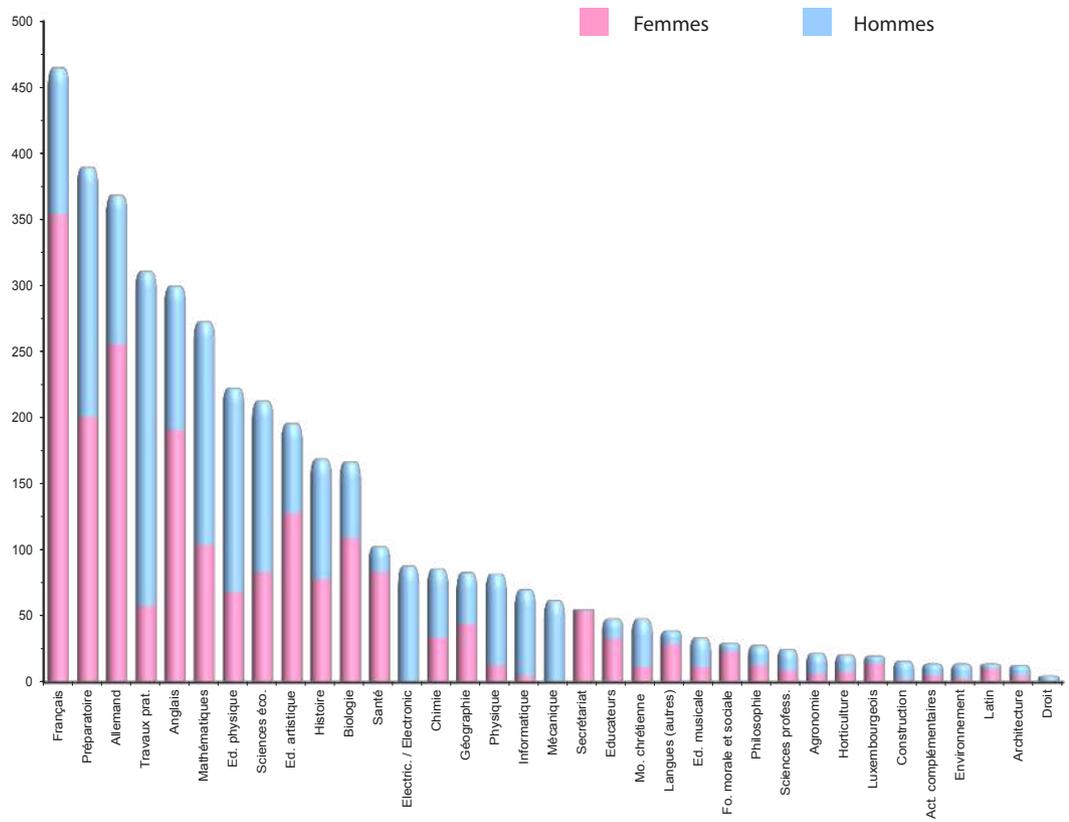
## ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS PAR SPÉCIALITÉ

En 2009/10, l'âge moyen des enseignants dans l'enseignement postprimaire s'élève à 40,8 ans. En détaillant par spécialité on constate que la spécialité « Environnement » est assurée par les enseignants les plus jeunes (moyenne de 35,2 ans).



## RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR SEXE ET PAR SPÉCIALITÉ

Dans les branches de langues, le nombre d'enseignantes dépasse largement celui des enseignants.



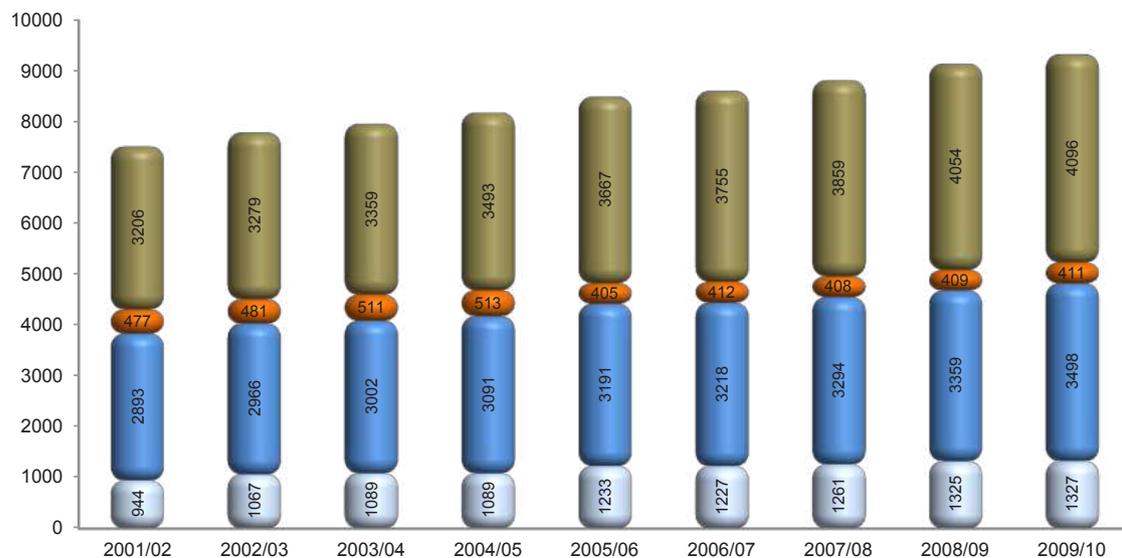
L'Éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'intervenants. Contrairement aux enseignements fondamental et postprimaire où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'Éducation différenciée un personnel avec des qualifications bien spécifiques.

Le personnel occupé dans l'Éducation différenciée comprend:

<b>EDIFF 2009-2010</b>	
Direction	3
Éducateurs gradués	86
Éducateurs	66
Éducateurs-instructeurs	12
Instituteurs	40
Instituteurs d'enseignement logopédique	4
Instructeurs de natation	3
Pédagogues diplômés	15,5
Professeurs d'enseignement logopédique	32
Professions de santé	49,5
Psychologues diplômés	30,5
Chargés de cours	14
Personnel administratif	16,5
Personnel technique	39
<b>Total</b>	<b>411</b>

ÉVOLUTION

Ordre d'enseignement	Nombre d'enseignants								
	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Fondamental cycle 1	944	1067	1089	1089	1233	1227	1261	1325	1327
Fondamental cycle 2-4	2893	2966	3002	3091	3191	3218	3294	3359	3498
Éducation différenciée	477	481	511	513	405	412	408	409	411
Enseignement postprimaire	3206	3279	3359	3493	3667	3755	3859	4054	4096
<b>Total</b>	<b>7520</b>	<b>7793</b>	<b>7961</b>	<b>8186</b>	<b>8496</b>	<b>8612</b>	<b>8822</b>	<b>9147</b>	<b>9332</b>





5

ÉTABLISSEMENTS

## RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 46.443 élèves fréquentant l'enseignement fondamental se répartissent comme suit sur les 116 communes que compte le Luxembourg :

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2009-2010								
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		ÉCOLES
	élèves	groupes*	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	
Bascharage	45	1	164	10	490	31	699	42	1
Beaufort	30	2	62	4	221	15	313	21	1
Bech	17	1	23	2			40	3	voir Synécosport
Beckerich	15	1	40	2	174	12	229	15	1
Berdorf <sup>1)</sup>	26	1,5*	50	3,5*	187	13	263	18	2
Bertrange	53	4	108	8	367	24	528	36	1
Bettembourg	86	3	198	13	662	41	946	57	3
Bettendorf	18	1	54	4	203	14	275	19	1
Betzdorf	40	3	97	6	246	14	383	23	1
Bissen	26	1	68	5	232	12	326	18	1
Biwer	24	1	35	2	129	10	188	13	1
Boevange/Attert	25	1	46	3	121	9	192	13	1
Bourscheid	13	1	23	2	104	6	140	9	1
Bous	11	1	21	2	99	7	131	10	1
Burmerange	11	1	23	2	104	6	138	9	1
Clemency	16	1	38	3	186	12	240	16	1
Colmar-Berg	12	1	42	3	154	12	208	16	1
Consdorf	8	1	42	2	145	9	195	12	1
Contern	27	2	46	3	203	13	276	18	1
Dalheim	13	1	38	3	145	9	196	13	1
Diekirch	40	3	99	7	390	27	529	37	1
Differdange	248	12	559	34	1872	115	2679	161	5
Dippach	19	1	62	4	238	16	319	21	1
Dudelange	157	6	438	26	1293	83	1888	115	6
Echternach	25	2	127	8	377	23	529	33	1
Ell	11	1	31	2	73	6	115	9	1
Erpeldange	21	1	36	3	137	10	194	14	1
Esch-sur-Alzette	214	10	685	39	2103	126	3002	175	7
Ettelbruck	69	3	171	9	538	34	778	46	1
Feulen	16	1	39	3	134	9	189	13	1
Fischbach	12	1	27	2	57	3	96	6	1
Frisange	29	3	79	6	231	13	339	22	1
Garnich	17	1	41	3	113	7	171	11	1
Goesdorf	12	1	33	2	138	9	183	12	1

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2009-2010								
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		ÉCOLES
	élèves	groupes*	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	
Grevenmacher	41	2	110	8	283	18	434	28	1
Grosbous	9	1	22	1	68	6	99	8	1
Heffingen	19	1	31	2	67	6	117	9	1
Hesperange	107	6	247	16	651	44	1005	66	4
Hobscheid	19	1	53	5	204	13	276	19	1
Junglinster	60	3	111	8	413	26	584	37	3
Kayl	81	4	194	12	602	39	877	55	1
Kehlen	41	2	85	5	248	16	374	23	1
Koerich	19	1	49	3	170	12	238	16	1
Kopstal	15	2	51	4	168	12	234	18	1
Larochette	30	1	52	4	164	12	246	17	1
Lenningen	26	1	56	3	147	10	229	14	1
Leudelange	22	1	31	2	118	9	171	12	1
Lintgen	19	1	65	4	156	12	240	17	1
Lorentzweiler	27	1	38	3	182	12	247	16	1
Luxembourg <sup>2)</sup>	458	33	1171	82	3538	262	5167	377	21
Mamer	51	4	135	8	378	23	564	35	1
Manternach	20	1	37	3			57	4	voir Synécosport
Mersch	79	4	164	12	534	35	777	51	1
Merttert	40	3	83	6	248	19	371	28	2
Mertzig	24	1	45	3	155	11	224	15	1
Mompach	6	1	29	2	92	6	127	9	1
Mondercange	38	2	86	6	350	21	474	29	1
Mondorf-les-Bains	49	2	77	5	253	16	379	23	1
Niederanven	49	3	70	5	242	16	361	24	1
Nommern	15	1	23	2	93	6	131	9	1
Pétange	157	4	404	24	1254	77	1815	105	3
Préizerdaul	14	1	33	2	119	7	166	10	1
Rambrouch	31	2	89	5	292	18	412	25	1
Reckange-sur-Mess	20	1	49	3	141	11	210	15	1
Redange/Attert	21	1	57	3	178	12	256	16	1
Reisdorf	15	1	44	3	106	7	165	11	1
Remich	35	2	59	4	188	12	282	18	1
Roeser	48	3	92	7	318	20	458	30	1
Rosport	17	1	35	3	137	10	189	14	1
Rumelange	58	2	147	8	454	26	659	36	1
Saeul			15	1	44	3	59	4	1
Sandweiler	17	1	55	3	182	12	254	16	1

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2009-2010								
	Cycle 1 - précoce		Cycle 1 - préscolaire		Cycle 2-4		Total		ÉCOLES
	élèves	groupes*	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	
Sanem	81	4,5*	287	15,5*	1076	67	1444	87	6
Schengen	16	1	39	3	98	6	153	10	1
Schieren	15	1	30	3	110	7	155	11	1
Schiffange	89	3	225	12	687	39	1001	54	3
Schuttrange	20	1	54	3	161	11	235	15	1
Septfontaines			15	1	44	3	59	4	voir Tuntange
Stadbredimus	14	1	27	2	97	6	138	9	1
Steinfort	24	2	77	6	251	18	352	26	1
Steinsel	48	3,5*	70	4,5*	246	18	364	26	1
Strassen	55	4	105	6	314	20	474	30	1
Syndicat Billek	44	2	69	5	292	17	405	24	1
Syndicat Harlange	33	3,5*	80	3,5*	303	19	416	26	1
Syndicat Heiderscheid	19	1	54	3	144	10	217	14	1
Syndicat Medemach	30	2	69	4	192	12	291	18	1
Syndicat Schoulkauz	23	1	35	2	126	9	184	12	1
Syndicat Reuler	27	1	89	5	321	18	437	24	1
Syndicat Sispolo	40	2	120	8	340	18	500	28	1
Syndicat Synécosport					211	13	211	13	1
Tandel	19	1	41	3	137	8	197	12	1
Troisvierges	25	1	60	5	248	16	333	22	1
Tuntange	22	1	34	2	72	5	128	8	1
Useldange	15	1	27	2	113	7	155	10	1
Vianden	17	1	42	3	139	10	198	14	1
Vichten	13	1	16	1	80	6	109	8	1
Wahl	10	1	20	1	58	4	88	6	1
Waldbillig	16	1	46	3	129	9	191	13	1
Waldbredimus	8	1	22	1	60	6	90	8	1
Walferdange <sup>3)</sup>	44	3	131	9	430	29	605	41	2
Weiler-la-Tour	24	1	54	4	151	10	229	15	1
Weiswampach	12	1	22	1	80	5	114	7	1
Wellenstein	21	1	39	3	89	6	149	10	1
Wiltz	54	2	112	7	449	28	615	37	1
Wincrange	24	1	76	4	261	18	361	23	1
<b>Total</b>	<b>4105</b>	<b>229</b>	<b>10026</b>	<b>646</b>	<b>32312</b>	<b>2105</b>	<b>46443</b>	<b>2980</b>	<b>156</b>

\*classes mixtes

<sup>1)</sup> incluant les classes d'accueil étatiques à Weilerbach

<sup>2)</sup> incluant les classes de l'enseignement privé appliquant les programmes officiels du MENFP

<sup>3)</sup> incluant les classes francophones ayant leur siège à l'Université de Luxembourg

Parmi les 116 communes que compte le Luxembourg, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat scolaire.

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège	Date de création
Billek (anc. Dreibern)	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn	25.02.1969
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	03.05.1989
Heiderscheid	Esch-sur-Sûre, Heiderscheid	Heiderscheid	31.03.2000
Medernach	Ermsdorf, Medernach	Medernach	09.12.1992
Reuler	Clervaux, Heinerscheid, Munshausen	Reuler	14.04.1990
Schoulkauz	Eschweiler, Kiischpelt	Wilwerwiltz	26.03.1994
Sispolo	Consthum, Hoscheid, Hosingen, Putscheid	Hosingen	05.03.1991
Synécospport	Bech, Manternach	Berbourg	20.05.1993

## RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement postprimaire, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé qui suivent le programme de l'Éducation nationale. Certains lycées proposent aussi bien l'enseignement secondaire que l'enseignement secondaire technique.

Enseignement public 2009-2010			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Lycée classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1496	548	2044
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg	48	1961	2009
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette		1864	1864
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange	124	1660	1784
Lycée Aline-Mayrisch (LAML), Luxembourg	1258	319	1577
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg		1512	1512
Lycée Nic-Biever (LNB), Dudelange	212	1298	1510
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1475		1475
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg		1394	1394
Lycée du Nord (LN), Wiltz	427	960	1387
Lycée classique Echternach (LCE), Echternach	841	517	1358
Lycée Michel Rodange (LMRL), Luxembourg	1299		1299
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT), Ettelbruck		1224	1224
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1211		1211
Lycée Josy Barthel (LJBM), Mamer	157	989	1146
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1134		1134
Lycée Hubert Clement (LHCE), Esch-sur-Alzette	1092		1092
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg		1069	1069
Lycée Robert Schuman (LRSL), Luxembourg	994		994
Lycée technique de Lallange (LTL), Esch-sur-Alzette	19	939	958
Lycée technique pour professions de santé (LTPS), Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck		811	811
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher	56	736	792
Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), Livange / Mersch		708	708
Atert-Lycée Redange (ALR), Redange	199	451	650
Nordstad-Lycée (NOSL), Diekirch	61	568	629
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck		561	561

Enseignement public 2009-2010 (suite)			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Uelzecht-Lycée (UELL), Luxembourg		557	557
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg		470	470
Neie Lycée (NL), Luxembourg	186	212	398
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAH), Diekirch		287	287
Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)		145	145
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)		132	132
Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE), Dreiborn		49	49
Centre de Logopédie (CL), Luxembourg		7	7
<b>Total Public</b>	<b>12289</b>	<b>21948</b>	<b>34237</b>

Enseignement privé* 2009-2010			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille), Luxembourg	428	1073	1501
Ecole Privée Ste Anne, Ettelbruck		890	890
Ecole Privée Marie Consolatrice, Esch-sur-Alzette		579	579
Lycée technique privé Emile Metz, Luxembourg		479	479
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie, Luxembourg	40	215	255
<b>Total Privé*</b>	<b>468</b>	<b>3236</b>	<b>3704</b>

Total du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire 2009-2010			
	ES	EST	TOTAL
Total Public	12289	21948	34237
Total Privé*	468	3236	3704
<b>Total Public + Privé*</b>	<b>12757</b>	<b>25184</b>	<b>37941</b>

\* écoles privées qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale

## RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour les écoles privées et internationales qui n'appliquent pas les programmes officiels de l'Éducation nationale, les élèves se répartissent comme suit sur les différents établissements et les différents ordres d'enseignement:

Écoles privées et internationales 2009-2010					
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves				TOTAL
	précoce	préscolaire	primaire	secondaire	
European School of Luxembourg		523	1640	2215	4378
International School of Luxembourg	36	119	337	481	973
Lycée Vauban				772	772
Ecole maternelle et primaire francophone	69	138	355		562
St George's International School	41	67	223	111	442
Ecole Waldorf - Fräi-Öffentlech Waldorfschoul	26	51	150	149	376
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie	50	120	170		340
Montessori L'enfant Roi	47	13			60
<b>Total</b>	<b>269</b>	<b>1031</b>	<b>2875</b>	<b>3728</b>	<b>7903</b>

The background is a solid light orange color. It features four horizontal magenta lines. Between these lines, there are small, solid-colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a staggered pattern.

# 6

## LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté, il y a les fonds publics investis par les administrations. Les investissements nationaux peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, l'analyse se concentre tout d'abord sur les dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Les différents postes budgétaires y sont détaillés, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût réel de l'enseignement au Luxembourg, il convient de considérer également les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux et aussi les fonds privés.

Tous ces investissements sont pris en compte en deuxième partie de ce chapitre pour la détermination des indicateurs financiers de l'enseignement. Les indicateurs les plus courants utilisés au plan international seront explicités et calculés pour le Luxembourg.

<b>Dispositions budgétaires 2010</b>	
<b>Rubrique</b>	<b>Montant</b>
Dépenses générales	6.254.784 €
Centre de technologie de l'éducation	3.748.664 €
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	6.462.665 €
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	4.370.211 €
Sports scolaires et périscolaires	2.055.797 €
Établissements privés d'enseignement	72.321.818 €
Service des restaurants scolaires	5.445.098 €
Éducation différenciée	40.606.328 €
Service de la formation des adultes	9.688.680 €
Inspektorat	4.046.747 €
Enseignement fondamental	437.485.147 €
Enseignement secondaire et secondaire technique	489.169.795 €
Institut national des Langues	194.815 €
Service de la formation professionnelle	47.596.500 €
<b>Total</b>	<b>1.129.447.049 €</b>

Pour jauger l'évolution du budget public dédié chaque année à l'Éducation nationale, il convient de considérer des sections budgétaires bien spécifiques du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale et non pas le total du budget de ce dernier. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

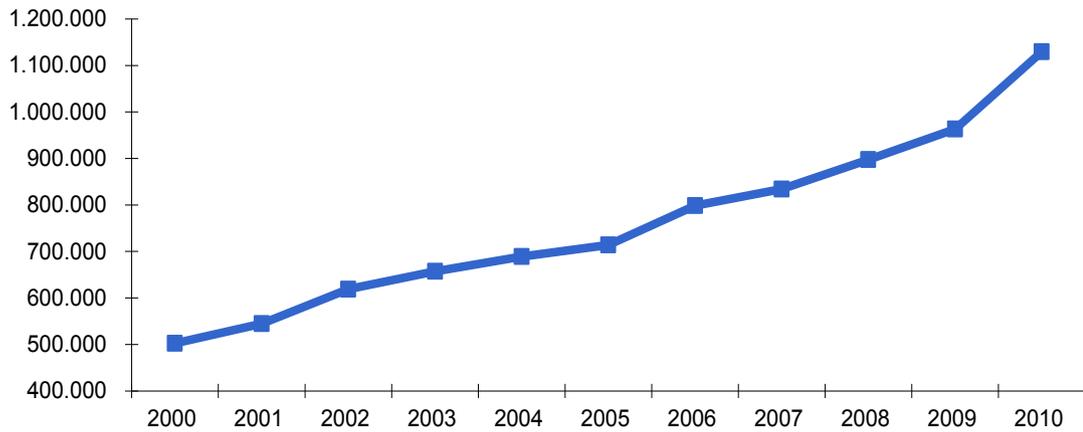
Etant donné ces modifications structurelles qu'ont connues à la fois le budget et les missions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

Rubrique	Évolution Budget										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses générales	27.340	35.429	36.884	36.594	37.440	25.074	10.295	8.111	7.248	6.818	6.255
Centre de technologie de l'éducation	3.159	4.666	4.951	5.332	3.749	2.736	3.483	3.510	3.598	3.605	3.749
SCRIPT	2.348	2.472	2.601	3.308	3.824	4.204	4.743	4.986	5.170	7.206	6.463
CPOS	4.671	5.291	5.510	6.075	6.171	7.962	7.640	3.719	3.869	6.710	4.370
Sports scolaires et périscolaires	1.285	2.291	1.829	1.346	1.981	1.728	1.813	1.720	1.731	1.778	2.056
Établissements privés d'enseignement	23.847	25.341	28.773	30.516	40.500	44.000	51.000	57.452	59.183	65.650	72.322
Service des restaurants scolaires	3.150	4.037	8.055	9.969	10.016	9.234	8.522	5.008	5.279	3.078	5.445
Éducation différenciée	24.207	25.996	27.664	29.890	31.288	32.432	36.271	37.765	38.464	39.518	40.606
Service de la formation des adultes	3.944	4.785	5.971	6.597	7.214	7.308	8.391	8.841	9.260	9.641	9.689
Inspection	1.835	1.899	2.133	2.190	2.733	2.776	3.024	3.037	3.324	3.596	4.047
Enseignement fondamental	150.187	157.956	181.259	184.524	197.583	213.970	240.098	246.079	291.127	311.935	437.485
ES et EST	246.297	256.729	286.536	311.808	318.274	330.986	392.169	417.628	426.055	456.825	489.170
Institut national des Langues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195
Service de la formation professionnelle	10.333	17.745	26.847	29.258	28.308	31.720	30.968	36.305	43.095	47.001	47.597
<b>Total</b>	<b>502.603</b>	<b>544.637</b>	<b>619.013</b>	<b>657.407</b>	<b>689.081</b>	<b>714.130</b>	<b>798.417</b>	<b>834.161</b>	<b>897.405</b>	<b>963.361</b>	<b>1.129.447</b>

(tous les montants en milliers d'euros)

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets dédiés à l'Éducation nationale.

## ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE \*



*\* uniquement postes du budget considérés sous rubrique*

La première partie de ce chapitre a détaillé le budget de l'Éducation nationale et son évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût effectif de l'enseignement, il ne suffit pas de considérer le budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Tous les autres bailleurs de fonds directs ou indirects de l'enseignement, qu'ils soient publics (État, communes,...) ou privés (ménages, entreprises,...) et toutes les dépenses satellites liées à l'enseignement doivent également être pris en compte pour déterminer un coût total.

Au Luxembourg, une analyse exhaustive de ces dépenses est effectuée annuellement depuis 2002. Les chiffres repris ci-après sont ceux relatifs à l'année budgétaire 2008.

Ainsi, en 2008, l'État luxembourgeois et les 116 communes qui le composent ont investi plus d'un milliard d'euros dans le financement de notre système scolaire. Ce montant pour le moins impressionnant s'est réparti sur la population scolaire fréquentant l'enseignement fondamental et l'enseignement postprimaire.

Les coûts générés par un système scolaire se traduisent par trois types de dépenses : les dépenses de rémunération du personnel enseignant et du personnel non enseignant, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital. En considérant ces trois différents types de dépenses, il est possible de déterminer le coût effectif du système éducatif luxembourgeois.

## RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR AFFECTATION ET PAR FINANCEUR

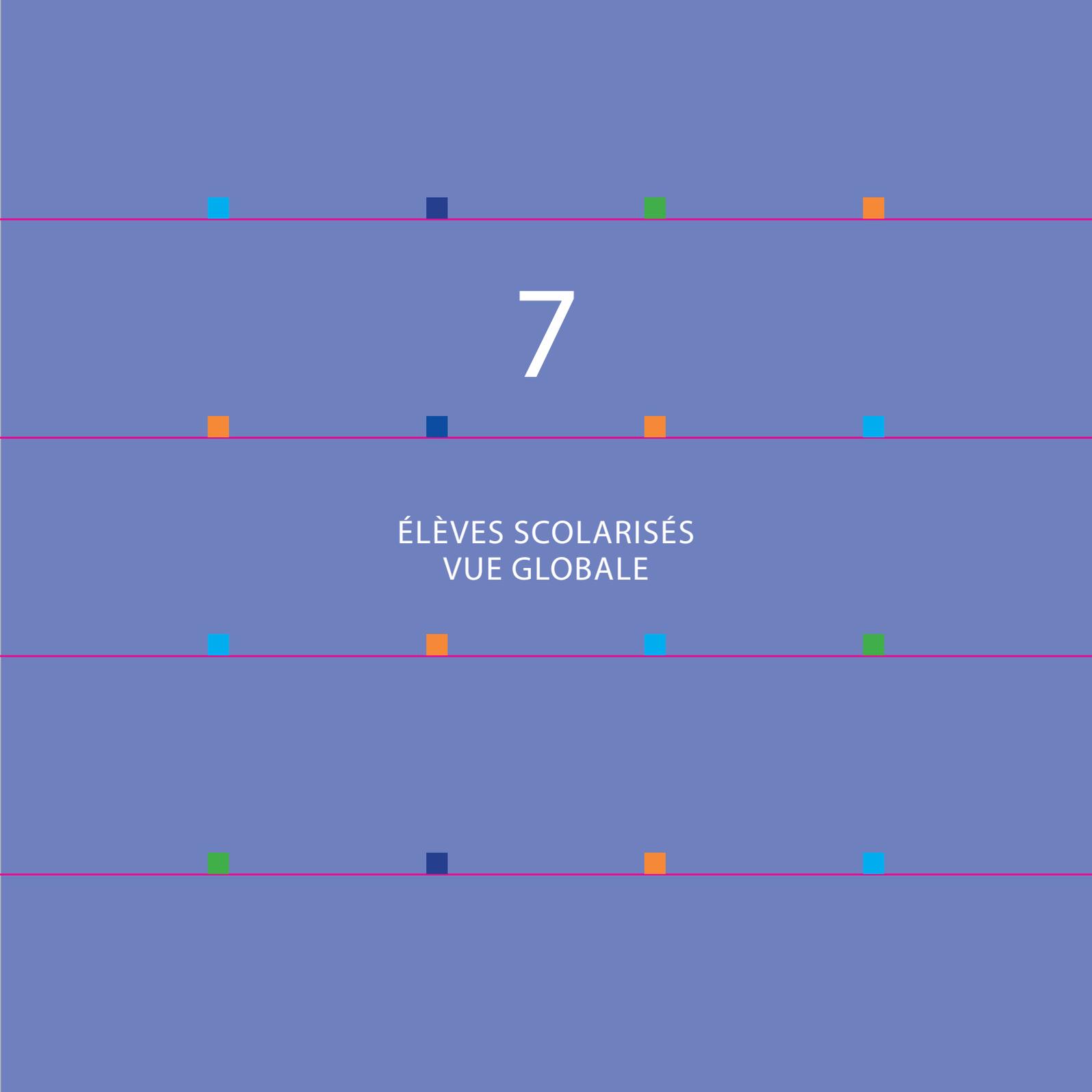
Bailleur de fonds	Année 2008			Total
	Fondamental	ES	EST	
Ministère de l'Éducation nationale	273.714.563 €	144.723.686 €	311.906.475 €	<b>730.344.724 €</b>
Communes	236.871.851 €	-	-	<b>236.871.851 €</b>
Administration des Bâtiments publics	92.602 €	24.161.012 €	92.161.620 €	<b>116.415.234 €</b>
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	25.312.853 €	9.449.117 €	18.681.482 €	<b>53.443.452 €</b>
Ministère de la Famille	27.467.210 €	3.054.299 €	5.403.419 €	<b>35.924.928 €</b>
Ministère de l'Intérieur	33.853.145 €	-	-	<b>33.853.145 €</b>
Ministère des Transports	-	8.187.366 €	14.485.072 €	<b>22.672.438 €</b>
Ministère de la Santé	137.252 €	34.653 €	61.308 €	<b>233.213 €</b>
<b>Total</b>	<b>597.449.477 €</b>	<b>189.610.132 €</b>	<b>442.699.375 €</b>	<b>1.229.758.985 €</b>

Les principaux bailleurs de fonds du système éducatif luxembourgeois restent le ministère de l'Éducation nationale et les communes, suivis par l'administration des Bâtiments publics et le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
INDICATEURS FINANCIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Affectation	Année 2008			Total
	Fondamental	ES	EST	
Rémunération du personnel enseignant	420.407.790 €	116.401.216 €	256.097.718 €	<b>792.906.723 €</b>
Rémunération du personnel non-enseignant	27.264.433 €	24.750.176 €	44.823.412 €	<b>96.838.021 €</b>
Autres dépenses courantes	37.842.765 €	23.983.289 €	49.140.219 €	<b>110.966.272 €</b>
Dépenses en capital	111.934.490 €	24.475.451 €	92.638.027 €	<b>229.047.969 €</b>
<b>Total</b>	<b>597.449.477 €</b>	<b>189.610.132 €</b>	<b>442.699.375 €</b>	<b>1.229.758.985 €</b>

Plus de 60% des dépenses totales sont investies dans le paiement des rémunérations du personnel enseignant. Viennent ensuite les dépenses en capital, les dépenses courantes et le paiement des rémunérations du personnel non-enseignant.



7

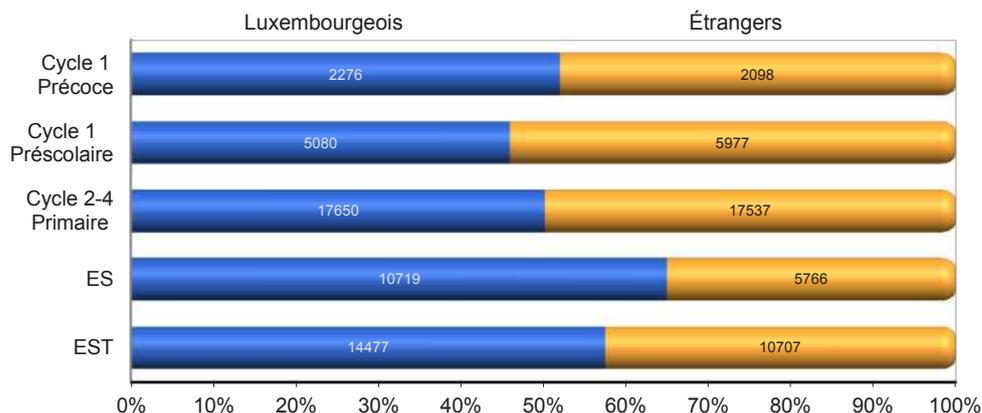
ÉLÈVES SCOLARISÉS  
VUE GLOBALE

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NATIONALITÉ ET ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Traditionnellement les statistiques du Ministère de l'Éducation nationale ne renseignent que sur les écoles publiques et les écoles privées qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale. Étant donné que d'une part les statistiques internationales prennent toujours en considération la totalité de la population résidante et que d'autre part il n'est pas inutile d'avoir une vue d'ensemble sur la situation scolaire de la jeunesse vivant au Luxembourg, un chapitre supplémentaire donnant quelques éléments de cette vue globale a été introduit en 2007/08.

En 2009/2010, 84384 élèves ont fréquenté l'enseignement public ou l'enseignement privé appliquant les programmes officiels du Ministère de l'Éducation nationale (sans les élèves de l'Éducation différenciée) et 7903 élèves ont fréquenté une école privée ou internationale qui n'enseigne pas les programmes officiels de l'Éducation nationale (voir page 88).

Le tableau qui suit décrit la répartition par nationalité des élèves scolarisés au Luxembourg par ordre d'enseignement pour l'année scolaire 2009/2010.



<b>Cycle 1 - Éducation précoce</b>	Luxembourgeois	Étrangers	<b>TOTAL</b>
Écoles publiques et privées*	2237	1868	<b>4105</b>
Écoles privées et internationales**	39	230	<b>269</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2276</b>	<b>2098</b>	<b>4374</b>
	<b>52,0%</b>	<b>48,0%</b>	

<b>Cycle 1 - Éducation préscolaire</b>	Luxembourgeois	Étrangers	<b>TOTAL</b>
Écoles publiques et privées*	5018	5008	<b>10026</b>
Écoles privées et internationales**	62	969	<b>1031</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5080</b>	<b>5977</b>	<b>11057</b>
	<b>45,9%</b>	<b>54,1%</b>	

<b>Cycle 2-4 Ens. primaire</b>	Luxembourgeois	Étrangers	<b>TOTAL</b>
Écoles publiques et privées*	17427	14885	<b>32312</b>
Écoles privées et internationales**	223	2652	<b>2875</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17650</b>	<b>17537</b>	<b>35187</b>
	<b>50,2%</b>	<b>49,8%</b>	

<b>Ens. secondaire général</b>	Luxembourgeois	Étrangers	<b>TOTAL</b>
Écoles publiques et privées*	10379	2378	<b>12757</b>
Écoles privées et internationales**	340	3388	<b>3728</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10719</b>	<b>5766</b>	<b>16485</b>
	<b>65,0%</b>	<b>35,0%</b>	

<b>Ens. secondaire technique</b>	Luxembourgeois	Étrangers	<b>TOTAL</b>
Écoles publiques et privées*	14477	10707	<b>25184</b>
Écoles privées et internationales**			
<b>TOTAL</b>	<b>14477</b>	<b>10707</b>	<b>25184</b>
	<b>57,5%</b>	<b>42,5%</b>	

\* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

\*\* Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale

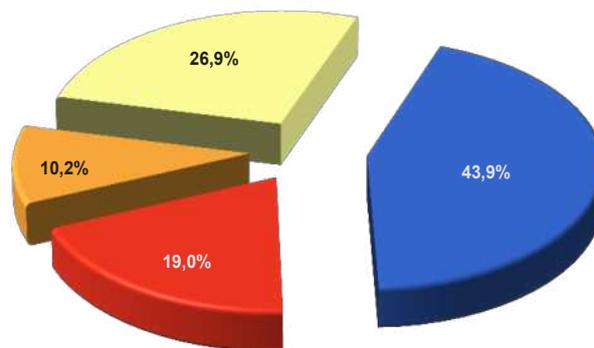
RÉPARTITION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

La répartition des diplômes et certifications délivrés en 2009/2010 mène au tableau suivant:

<b>Diplômes et certifications</b>		écoles publiques et privées*	écoles privées et internat.**	<b>TOTAL</b>
	diplôme de fin d'études secondaires	1309	457	<b>1766</b>
	diplôme de fin d'études secondaires techniques	764	--	<b>764</b>
	diplôme de technicien	410	--	<b>410</b>
	certificats professionnels	1081	--	<b>1081</b>

\* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

\*\* Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS LES PAYS LIMOTROPHES

Parmi les élèves résidant au Luxembourg certains sont scolarisés dans un enseignement précoce, préscolaire, primaire, secondaire ou bien encore spécial d'un pays voisin.

Un recensement dans les pays limitrophes a permis de trouver en tout 3032 élèves résidant au Luxembourg et scolarisés dans un pays limitrophe pour l'année scolaire 2009/2010.

Ces élèves se répartissent de la manière suivante entre l'Allemagne, la Belgique et la France:

<b>Élèves scolarisés dans les pays limitrophes 2009/2010</b>			
	<b>Garçons</b>	<b>Filles</b>	<b>Total</b>
Belgique	1400	1203	2603
France	134	102	236
Allemagne	101	92	193
<b>Total</b>	<b>1635</b>	<b>1397</b>	<b>3032</b>



The page features a grey background with four horizontal magenta lines. Between these lines are small, colored squares: cyan, dark blue, green, and orange. The number 8 is centered between the second and third lines.

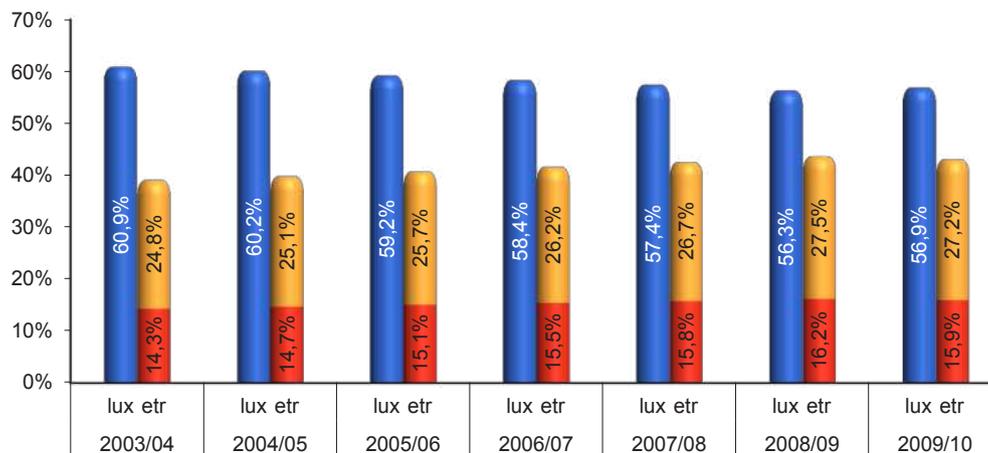
# 8

## **NATIONALITÉS ET LANGUES** ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT

## POPULATION LUXEMBOURGEOISE - ÉVOLUTION

Le contexte démographique du Grand-Duché de Luxembourg est unique dans l'Union européenne. Le recensement de la population au 01.01.2010 dénombre un total de 502.100 habitants, parmi lesquels 216.400 (= 43,1%) personnes de nationalité étrangère. La communauté portugaise, représentant 15,9% de la population résidente au Luxembourg, constitue la population étrangère la plus importante.

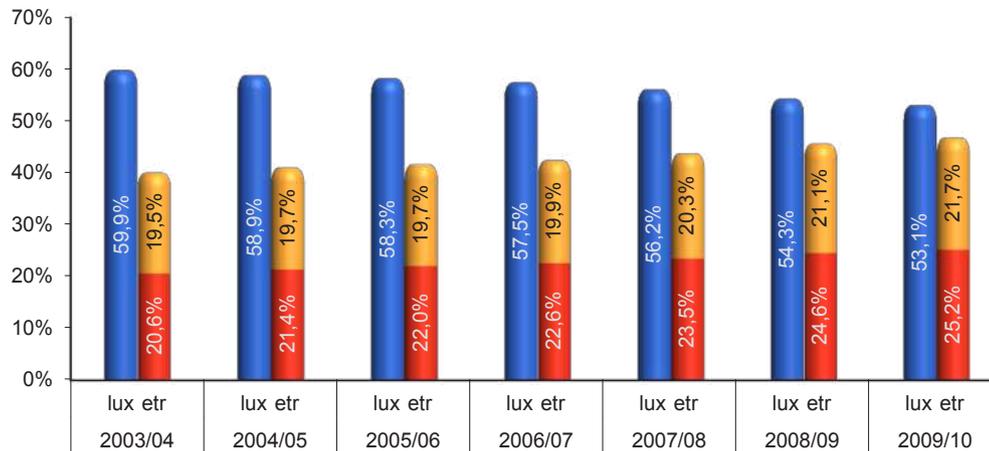
	NATIONALITE							NATIONALITE						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
luxembg.	277.200	277.500	277.800	277.900	277.900	278.000	285.700	60,9%	60,2%	59,2%	58,4%	57,4%	56,3%	56,9%
portugais	64.900	67.800	70.800	73.700	76.600	80.000	79.800	14,3%	14,7%	15,1%	15,5%	15,8%	16,2%	15,9%
autres	112.900	115.900	120.500	124.600	129.300	135.500	136.600	24,8%	25,1%	25,7%	26,2%	26,7%	27,5%	27,2%
<b>TOTAL</b>	<b>455.000</b>	<b>461.200</b>	<b>469.100</b>	<b>476.200</b>	<b>483.800</b>	<b>493.500</b>	<b>502.100</b>	<b>100,0%</b>						



La proportion des nationalités (luxembourgeoise et autres) ainsi que la première langue parlée au domicile de l'élève sont deux particularités de l'enseignement luxembourgeois. Ces spécificités seront par la suite analysées pour les différents ordres d'enseignement.

NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - ÉVOLUTION

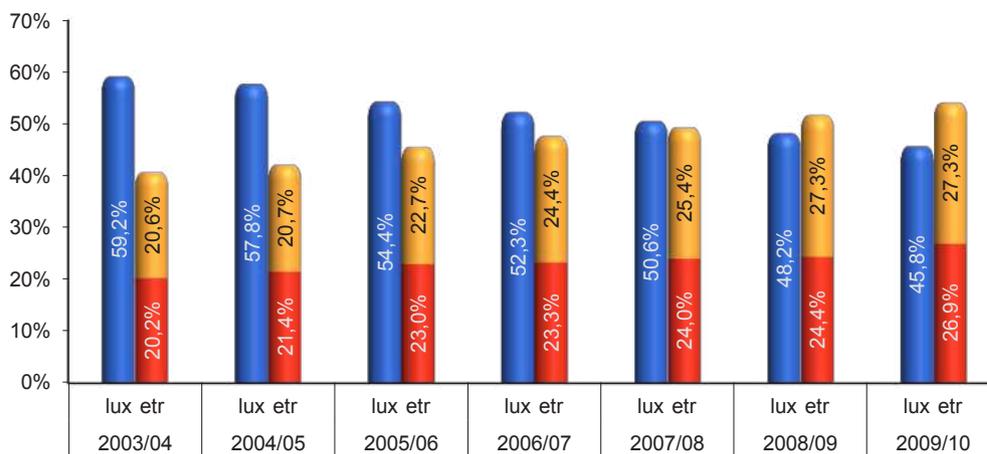
		NATIONALITE							NATIONALITE %						
		2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
<b>Cycle 1 précoce</b>	luxembg.	1852	1996	1974	2047	2041	2119	2237	60,0%	58,5%	56,5%	55,8%	52,8%	52,5%	54,5%
	portugais	570	699	743	828	931	965	941	18,5%	20,5%	21,3%	22,6%	24,1%	23,9%	22,9%
	autres	666	715	775	796	893	952	927	21,6%	21,0%	22,2%	21,7%	23,1%	23,6%	22,6%
<b>Cycle 1 préscolaire</b>	luxembg.	5913	5897	5851	5514	5282	5071	5018	56,8%	56,5%	56,2%	55,1%	53,8%	50,9%	50,0%
	portugais	2274	2285	2318	2308	2361	2574	2619	21,8%	21,9%	22,3%	23,1%	24,0%	25,8%	26,1%
	autres	2225	2259	2242	2179	2181	2321	2389	21,4%	21,6%	21,5%	21,8%	22,2%	23,3%	23,8%
<b>Cycle 2-4</b>	luxembg.	19756	19622	19590	19366	18916	18069	17427	60,9%	59,8%	59,1%	58,4%	57,3%	55,6%	53,9%
	portugais	6645	7010	7295	7453	7680	7883	8141	20,5%	21,3%	22,0%	22,5%	23,3%	24,3%	25,2%
	autres	6055	6208	6253	6317	6424	6544	6744	18,7%	18,9%	18,9%	19,1%	19,5%	20,1%	20,9%
<b>TOTAL</b>	luxembg.	27521	27515	27415	26927	26239	25259	24682	59,9%	58,9%	58,3%	57,5%	56,2%	54,3%	53,1%
	portugais	9489	9994	10356	10589	10972	11422	11701	20,6%	21,4%	22,0%	22,6%	23,5%	24,6%	25,2%
	autres	8946	9182	9270	9292	9498	9817	10060	19,5%	19,7%	19,7%	19,9%	20,3%	21,1%	21,7%
<b>TOTAL</b>		<b>45956</b>	<b>46691</b>	<b>47041</b>	<b>46808</b>	<b>46709</b>	<b>46498</b>	<b>46443</b>	<b>100,0%</b>						



Le taux d'élèves de nationalité étrangère connaît pour les dernières années une augmentation constante bien que la part des élèves de nationalité luxembourgeoise reste prépondérante.

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉVOLUTION

		LANGUE %						
		2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
<b>Cycle 1 précoce</b>	luxembg.	51,8%	51,1%	48,4%	47,7%	45,3%	43,3%	41,2%
	portugais	20,8%	22,9%	22,9%	23,6%	24,7%	23,7%	27,2%
	autres	27,4%	26,1%	28,7%	28,7%	30,1%	33,0%	31,5%
<b>Cycle 1 préscolaire</b>	luxembg.	52,9%	51,4%	48,7%	47,0%	45,7%	43,4%	40,8%
	portugais	23,0%	23,7%	24,4%	25,0%	25,2%	26,1%	27,7%
	autres	24,1%	24,9%	26,9%	28,0%	29,1%	30,5%	31,4%
<b>Cycle 2-4</b>	luxembg.	61,9%	60,6%	56,8%	54,4%	52,7%	50,3%	47,9%
	portugais	19,3%	20,6%	22,5%	22,8%	23,6%	24,0%	26,6%
	autres	18,8%	18,8%	20,7%	22,8%	23,7%	25,7%	25,5%
<b>TOTAL</b>	luxembg.	59,2%	57,8%	54,4%	52,3%	50,6%	48,2%	45,8%
	portugais	20,2%	21,4%	23,0%	23,3%	24,0%	24,4%	26,9%
	autres	20,6%	20,7%	22,7%	24,4%	25,4%	27,3%	27,3%
<b>TOTAL</b>		<b>100,0%</b>						

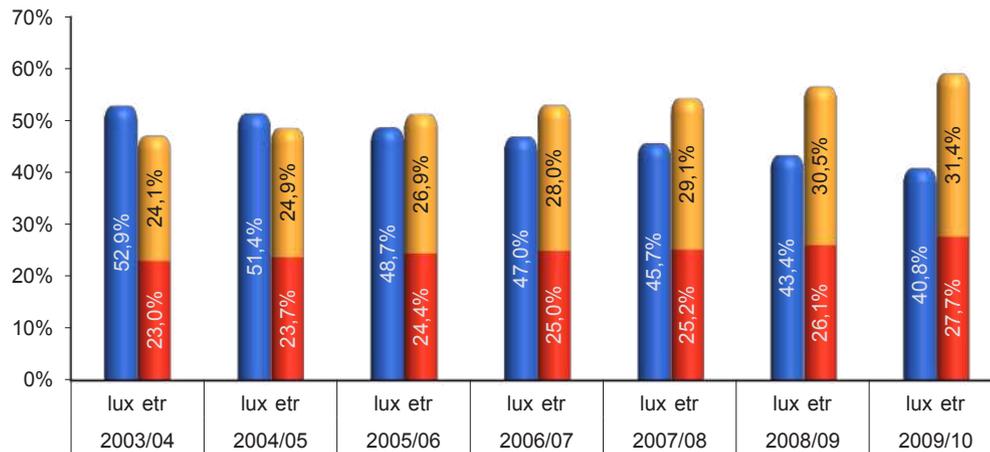


En 2008/09, la langue luxembourgeoise perd sa prépondérance en tant que première langue parlée au domicile parmi le total des élèves de l'enseignement fondamental. En 2009/10, 54,2% des élèves indiquent parler une autre langue que le luxembourgeois comme première langue au domicile, même si la part des élèves de nationalité étrangère n'est que de 46,9% dans cet ordre d'enseignement.

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE AU CYCLE 1 - PRÉSCOLAIRE

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, fréquentée par les élèves les plus jeunes soumis à l'obligation scolaire, déjà à partir de l'année scolaire 2005/06, la première langue parlée au domicile de ces élèves n'est plus majoritairement le luxembourgeois, bien que la nationalité luxembourgeoise reste prépondérante.

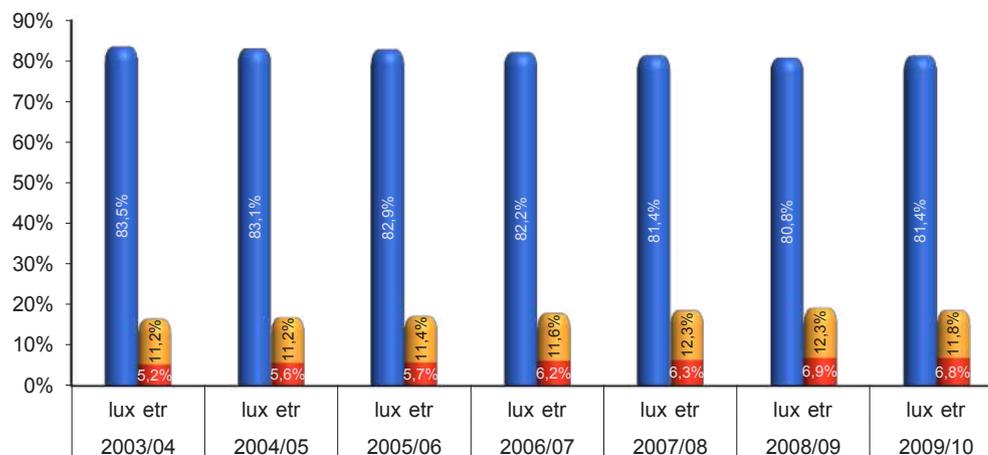
La régression de l'emploi du luxembourgeois en tant que première langue parlée au domicile des élèves s'est par la suite confirmée dans les cycles 2 à 4.



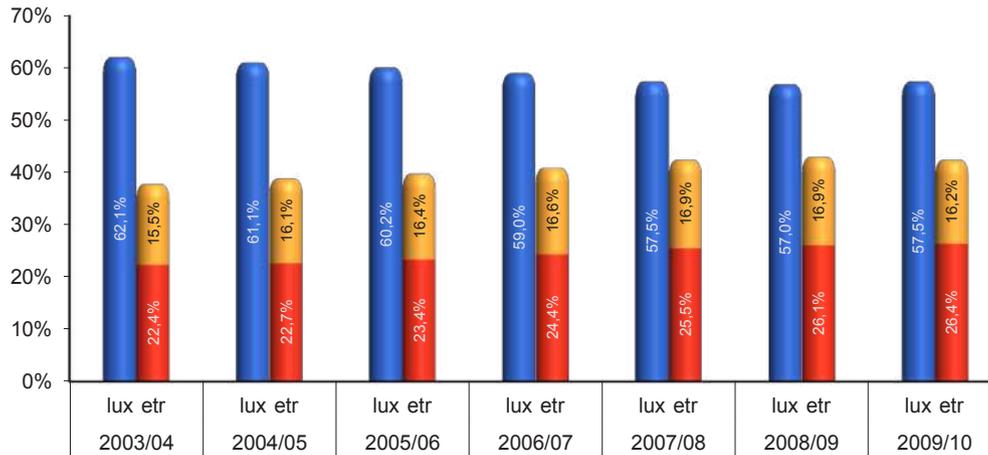
NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ÉVOLUTION

	NATIONALITE							NATIONALITE %							
	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	
<b>ES</b>	luxembg.	8619	8788	9209	9607	9865	10077	10379	83,5%	83,1%	82,9%	82,2%	81,4%	80,8%	81,4%
	portugais	540	595	636	725	766	855	867	5,2%	5,6%	5,7%	6,2%	6,3%	6,9%	6,8%
	autres	1157	1188	1269	1361	1491	1537	1511	11,2%	11,2%	11,4%	11,6%	12,3%	12,3%	11,8%
<b>EST</b>	luxembg.	13797	13732	13696	13744	13697	13862	14477	62,1%	61,1%	60,2%	59,0%	57,5%	57,0%	57,5%
	portugais	4967	5103	5331	5670	6074	6354	6639	22,4%	22,7%	23,4%	24,4%	25,5%	26,1%	26,4%
	autres	3440	3625	3732	3863	4034	4107	4068	15,5%	16,1%	16,4%	16,6%	16,9%	16,9%	16,2%
<b>TOTAL</b>	luxembg.	22416	22520	22905	23351	23562	23939	24856	68,9%	68,2%	67,6%	66,8%	65,6%	65,1%	65,5%
	portugais	5507	5698	5967	6395	6840	7209	7506	16,9%	17,3%	17,6%	18,3%	19,0%	19,6%	19,8%
	autres	4597	4813	5001	5224	5525	5644	5579	14,1%	14,6%	14,8%	14,9%	15,4%	15,3%	14,7%
<b>TOTAL</b>	<b>32520</b>	<b>33031</b>	<b>33873</b>	<b>34970</b>	<b>35927</b>	<b>36792</b>	<b>37941</b>	<b>100,0%</b>							

NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - ÉVOLUTION

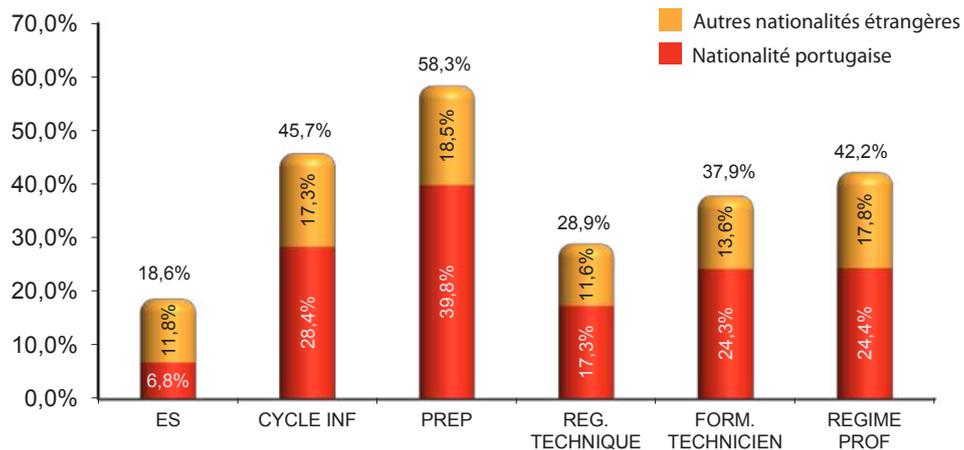


NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE - ÉVOLUTION



NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2009/10

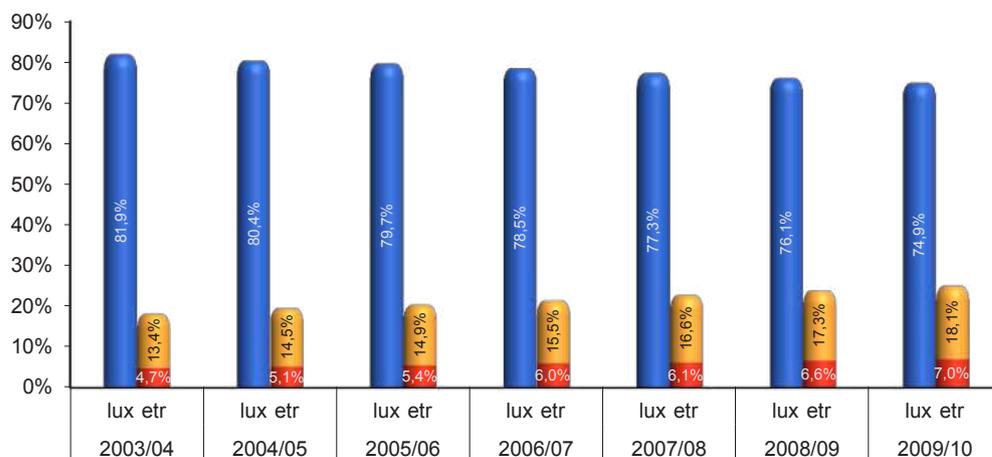
Le graphique qui suit décrit la part des élèves de nationalité portugaise et autres élèves étrangers dans l'enseignement secondaire et les différents ordres de l'enseignement secondaire technique.



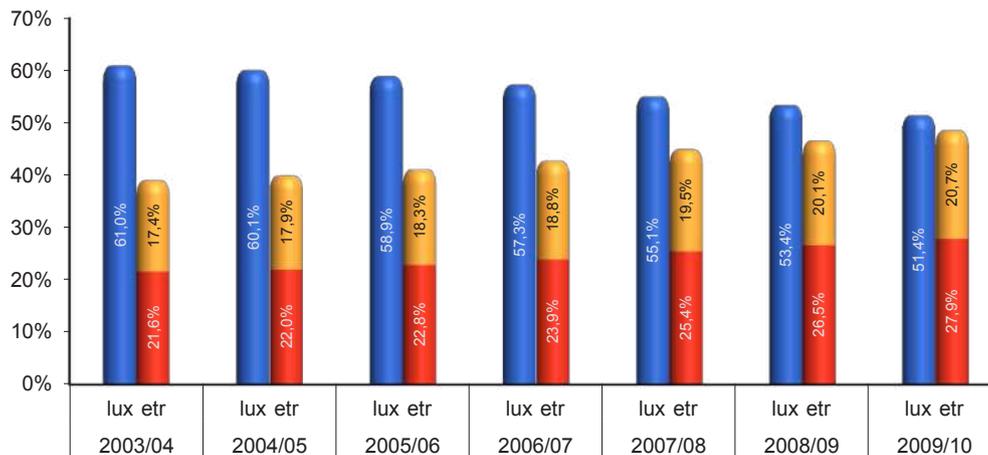
PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉVOLUTION

		LANGUE %						
		2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
ES	luxembg.	81,9%	80,4%	79,7%	78,5%	77,3%	76,1%	74,9%
	portugais	4,7%	5,1%	5,4%	6,0%	6,1%	6,6%	7,0%
	autres	13,4%	14,5%	14,9%	15,5%	16,6%	17,3%	18,1%
EST	luxembg.	61,0%	60,1%	58,9%	57,3%	55,1%	53,4%	51,4%
	portugais	21,6%	22,0%	22,8%	23,9%	25,4%	26,5%	27,9%
	autres	17,4%	17,9%	18,3%	18,8%	19,5%	20,1%	20,7%
TOTAL	luxembg.	67,7%	66,7%	65,8%	64,5%	62,7%	61,2%	59,4%
	portugais	16,2%	16,5%	17,0%	17,8%	18,8%	19,7%	20,8%
	autres	16,1%	16,8%	17,2%	17,7%	18,5%	19,1%	19,8%
<b>TOTAL</b>		<b>100,0%</b>						

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - ÉVOLUTION

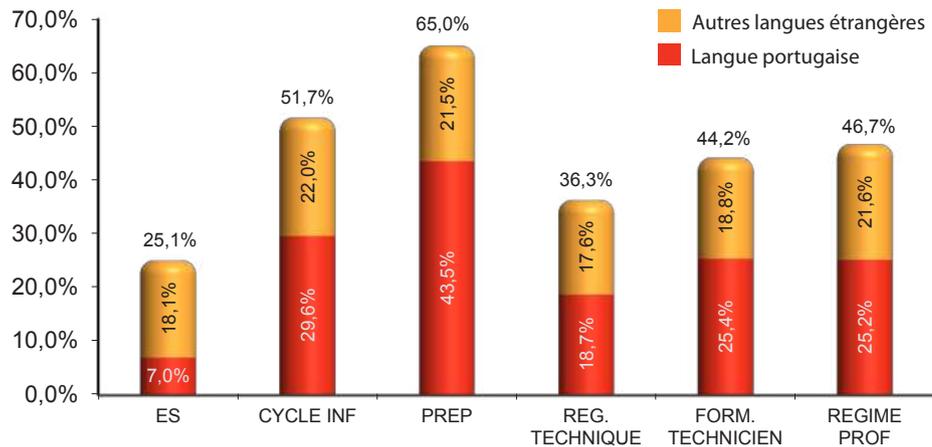


PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHN. - ÉVOLUTION

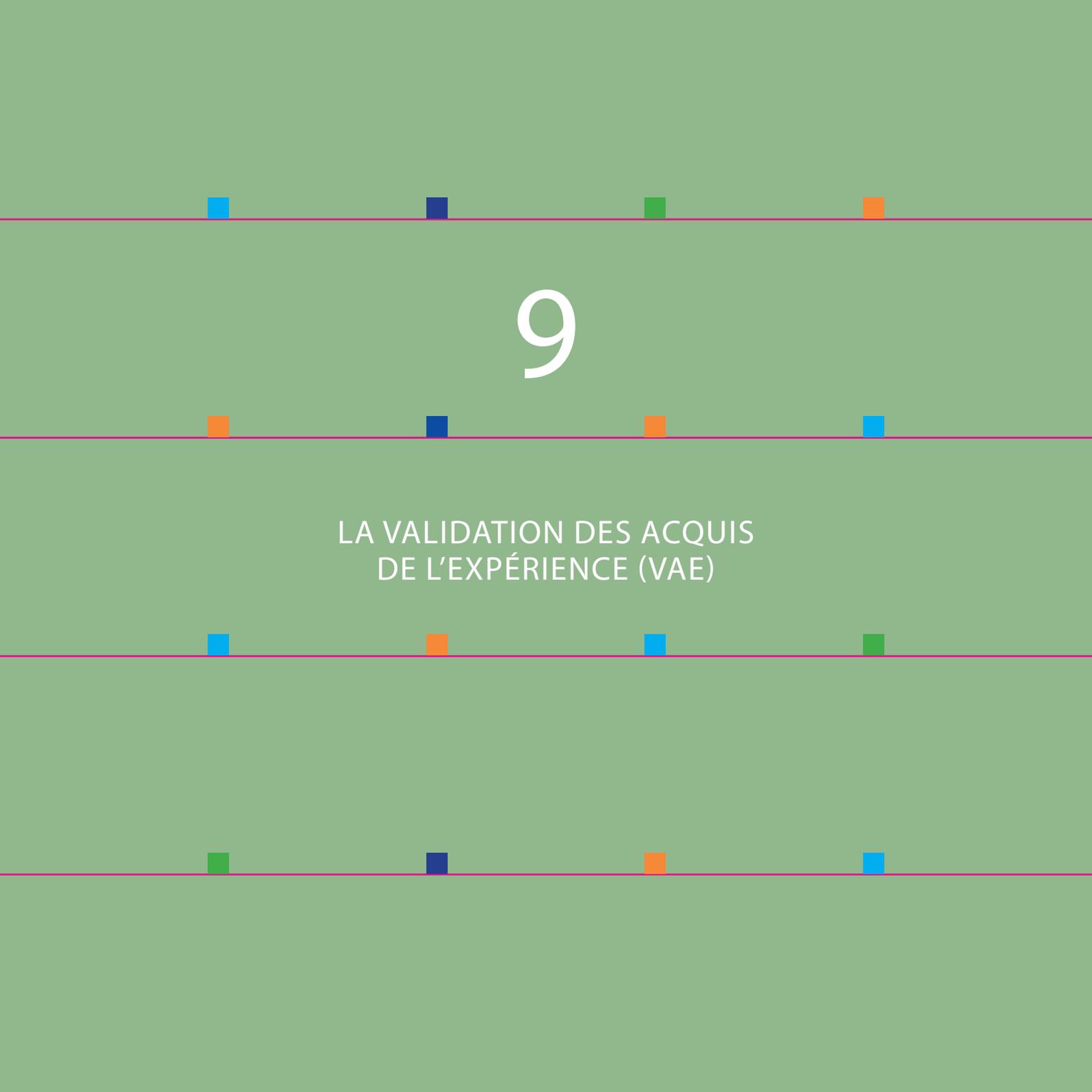


ÉLÈVES ALLOPHONES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2009/10

Le graphique qui suit renseigne sur la part des élèves dans l'enseignement secondaire et les différents ordres de l'enseignement secondaire technique dont la première langue parlée au domicile est le portugais ou une autre langue étrangère.





The background is a solid light green color. It features four horizontal lines in a dark red or magenta color. Between these lines are small, solid-colored squares in blue, orange, and green, arranged in a staggered pattern.

# 9

## LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

### LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Au courant des dernières décennies, nous vivons des changements significatifs au niveau de la conception des pratiques de formation. En effet, l'économie basée sur le savoir ainsi que les changements rapides des environnements demandent une adaptation constante des savoirs, aptitudes et compétences de la population.

Les responsables des politiques en Europe se sont rendu compte de cette situation depuis plusieurs années. Le concept de l'apprentissage tout au long de la vie en est une des articulations concrètes de cette conscience qui vise à augmenter la compétitivité économique, l'employabilité et le développement personnel de la personne.

Si on se réfère à cette notion d'éducation et de formation tout au long de la vie, il est évident que l'apprentissage devra non seulement couvrir l'éducation et la formation initiale et continue mais également les apprentissages non formels et informels.

En effet, il y a consensus sur le fait que la personne apprend partout et tout le temps. Pendant ces apprentissages, elle accumule des savoirs et savoir-faire.

Dans le cadre d'un système de formation qui se réfère au concept d'apprentissage tout au long de la vie, il est évident que l'on valorise toutes les formes d'apprentissage, c'est-à-dire l'apprentissage formel, non formel et informel.

C'est seulement grâce à cette notion que les apprenants sont en mesure de demander la validation des acquis de leur expérience. Ces derniers pourront être pris en compte pour justifier des connaissances et des aptitudes exigées permettant l'accès à la formation qualifiante et aux diplômes.

On peut dire que nous avons actuellement au Luxembourg la validation des acquis de l'expérience pour presque tout le système d'éducation et de formation. En effet, nous avons la validation dans le secteur de l'enseignement supérieur ainsi que pour l'enseignement secondaire technique, le brevet de maîtrise de l'artisanat compris. Le seul secteur qui ne permet pour l'instant pas la validation est l'enseignement secondaire général. Sans rentrer dans les différences entre les démarches du supérieur et de l'enseignement secondaire technique, on peut retenir que le choix luxembourgeois retient que l'évaluateur est le garant de la validation des acquis comme il est le garant de l'évaluation dans le cadre de la formation formelle.

C'est lui qui aura en charge de comparer la preuve apportée par le demandeur de la validation par rapport à un standard défini. La confiance que l'on accordera à cet évaluateur constituera la confiance que l'on accordera à son évaluation. Cette confiance ne pourra revenir qu'à celui qui se situe dans la logique de tout ce qui a trait à l'enseignement et la formation au Luxembourg.

Pour la validation qui se déroule sous la responsabilité du MENFP, cette dernière prévoit même une représentation paritaire des acteurs impliqués, c'est-à-dire les partenaires sociaux et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

La validation des acquis de l'expérience est prévue par la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle et les éléments de la démarche se retrouvent dans le règlement grand-ducal du 11 janvier 2010. Le concept résulte de discussions initiées dès 2000 entre les différents partenaires. Il s'inscrit également dans la continuité « des principes européens communs pour l'identification et la validation de l'éducation et de la formation non formelles et informelles » adoptés en 2004 par le Conseil européen.

Dès son lancement en mars 2010, la VAE connaît un grand succès. 299 (dont téléchargés :159) dossiers de recevabilité ont été introduits. 231 de ces ont été déclarés recevables, 48 étaient incomplets et 19 n'étaient pas recevables. Les raisons pour cette non-recevabilité sont soit le fait de n'avoir pas une expérience de 5000 heures sur les trois années minimales exigées, soit la demande d'une certification non existante.

Certifications demandées sur les 299 demandes de recevabilité :

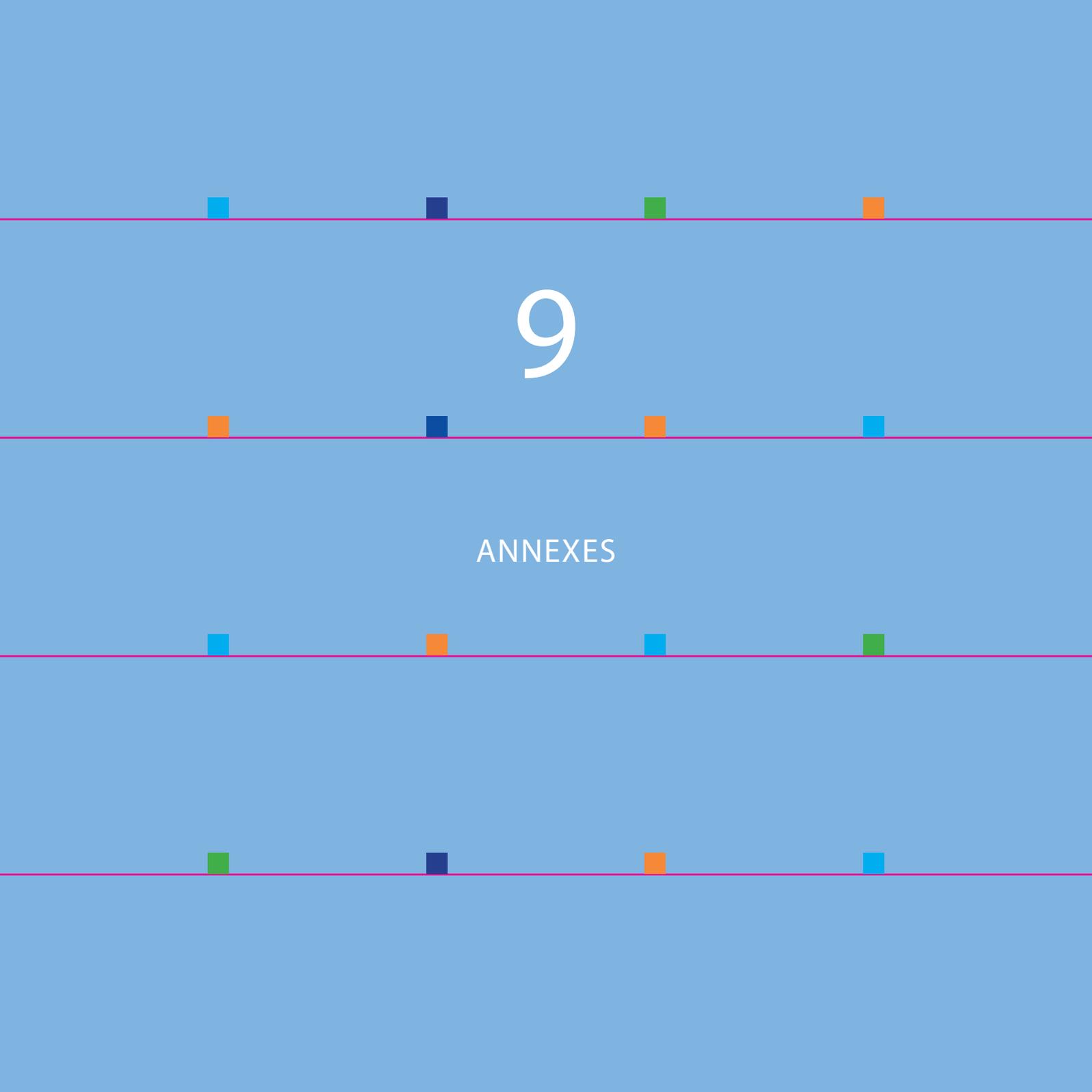
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	68
Brevet de maîtrise	47
Diplôme de technicien	22
CATP	151
CCM/CITP	1
AUTRES (diplôme demandé pas visé par la VAE, diplôme pas précisé)	10

Les certifications les plus demandées sur les 299 demandes de recevabilité sont :

éducateur (diplôme de fin d'études secondaires techniques)	30
section communication et organisation (diplôme de fin d'études secondaires techniques)	18
employé administratif et commercial (CATP)	18
cuisinier (CATP)	15
auxiliaire de vie (CATP)	13

Parmi les personnes dont la demande a été déclarée recevable et qui ont entamé la rédaction du dossier de validation sur le fond, 131 ont profité ou profitent d'un accompagnement.

Pour la première session de validation (novembre-décembre 2010) 37 demandes de validation sur le fond étaient introduites.

The background is a solid light blue color. It features three horizontal lines in a darker blue shade. Small squares in various colors (cyan, dark blue, green, orange) are placed at regular intervals along these lines, creating a grid-like pattern.

# 9

## ANNEXES

- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2010). École fondamentale. Plan d'études. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2009). Lois et règlements grand-ducaux concernant l'enseignement fondamental. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2004). L'éducation précoce, Évolution de 1998 à 2004. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2011). Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2008. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2011). L'enseignement secondaire technique 2009/2010. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2011). L'enseignement secondaire général 2009/2010. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2011). Enseignement fondamental: Cycles 1 à 4, Éducation différenciée 2009/2010. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2011). Diplômes et certifications 2009/2010. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère des Finances (2007). Projet de Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2008. Luxembourg: MF
- ▢ Ministère des Finances (2007). Budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2008. Luxembourg: MF

- ▢ Service Central de la Statistique et des Études économiques (2010). Annuaire statistique du Luxembourg. Luxembourg: STATEC
  
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2011). Rapport d'activité 2010. Luxembourg: MENFP

BAC int.	Baccalauréat international
CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CNFPC	Centre National de Formation professionnelle continue
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
CPOS	Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires
EDIFF	Éducation différenciée
ES	Enseignement secondaire
EST	Enseignement secondaire technique
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MF	Ministère des Finances
NL	Neie Lycée
PREP	Régime préparatoire modulaire (cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique)
PROCI	Projet Cycle Inférieur
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SGE	Service de Guidance de l'Enfance
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
ST	Secondaire technique
STATEC	Service Central de la Statistique et des Études économiques
VAE	Validation des acquis de l'expérience



